

ANNEXE 1 :

Fiches chronologiques des sources évoquant des réparations sur l'église de Meymans.

Nous avons ainsi réalisé une chronique des interventions sur l'édifice depuis sa construction jusqu'à nos jours. Nous le présentons sous forme d'une fiche par date, précisant la source, avec les occurrences qui mentionnent des faits qu'il nous a semblé pertinent d'enregistrer et de partager. Nous avons dû faire des choix, face à la longueur de certaines mentions, et ces fiches détaillent les faits qui peuvent éclairer les désordres rencontrés et ceux invisibles de nos jours. Un commentaire suggère une première analyse succincte.

Les sources mentionnées sont celles précisées au chapitre du même nom.

Nous avons employé un convertisseur de monnaie (<https://convertisseur-monnaie-ancienne.fr>) pour avoir une idée, ne serait-ce que générale, des montants en jeu.

1664	<p><u>Fonds d'archives:</u> Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document H.</p>
<p><u>Mention:</u></p> <p>Le texte, ancien, demeure très difficile à déchiffrer. On y évoque les réparations et la ruine de l'église.</p> <p>Il est fait mention que l'on s'adresse à Monseigneur du Parlement(adresse à l'Intendant?) sans que l'on sache qui est l'auteur de la missive, sûrement «deux procureurs des habitants de la paroisse de Meymans». La mention précise qu'ils « supplient humblement» de l'aide car il est stipulé « que l'église et clocher dudit Meymans menacent ruine» [...] et qu'il est nécessaire d'y «faire des réparations». Il reste toutefois difficile d'énumérer la nature des ces réparations. Sont évoquées en page 2, des travaux de maçonnerie et de charpente, ainsi qu'une cloche pour la somme de 150 livres (soit 3 300 euros). En page 3, on parle d'une somme de 1000 livres (environ 22 000 euros).</p>	
<p><u>Commentaire:</u></p> <p>Les travaux, peu décrits, évoquent néanmoins une certaine importance, sans que l'on comprenne les enjeux du moment.</p>	

10 août 1664

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document J.

Mention:

Dans le document J de ce fonds, en date du 10 août 1664, au paragraphe 4, il est fait mention :

«Jusque-là Messire André Charanes prieur et curé dudit lieu on représenté qu'il y a environ une année qu'ils ont fait visiter l'église paroissiale du lieu sur laquelle menace ruine de toute part et même le clocher qui est d'une grande hauteur a supporté par quatre piliers lui dit qu'il paraît visible de grave ruine deux en sorte qu'il fit qu'il y ait promptement [...]. Il est à craindre que l'église et le clocher ne tombe par terre comme plusieurs maître maçon et charpentier à tous les paroissiens et aux autres. Ils ont représenté que la petite cloche du clocher était cassée [?]».

Nécessité de changement pour mieux qu'on l'entende.

«Ce client ayant été entendu par les habitants et paroissiens quelques-uns dudit lieu ont dit qu'il ne semblait pas nécessaire de faire encore des réparations au clocher excepté au couvert diceluy à cause qu'il n'y a plus de 50 ans qu'il est dans ce même état et qu'il durera bien encore autant. Et les autres au contraire ayant entendu les maîtres maçons et charpentiers qui les ont visité ont soutenu que le clocher, et particulièrement les piliers qui la soutiennent, doivent être réparés. Comme l'église pour éviter la ruine entière attendu laquelle [...] [...]»

Expertise de Guichars auprès des habitants: « il est nécessaire de refaire les piliers qui est gâté à cause en dedans qui supportent le clocher et la chapelle qui est au-dessous du côté de la bise à cause des [?] que l'on y voit de toute part qui menace la ruine du clocher de l'église les piliers ayant été fait de [?] qui est rompu et fendu en plusieurs endroits et étant nécessaire d'y mettre de la refaire de pierre taillée d'environ 4 pieds et demie de largeur et de 15 pieds de hauteur ; les fondements [?]».

«Et lesdits charpentiers parlant par l'organe d'une missive nous ont aussi dit et rapporter moyennant [...] nécessaire de refaire et refaire à neuf le couvert du clocher et autres ; de faire un petit couvert sur la grande porte et encore sur la petite porte de l'église et après que les maçons et charpentiers ont [?] ensemble sur la valeur des réparations et celle des cloches que de ladite église d'une même voix ils nous ont dit qu'il coûterait d'eux-mêmes la somme de 760 livres ce qu'ils ont dit bien convenir pourrait de la connaissance de leur métier pour expérience qu'ils ont affaire tout semblable rapport».

Commentaire:

Au vu des travaux prescrits, il semble que le clocher, trop imposant, ait dégradé les piliers. Son poids nécessite donc de renforcer cette partie du bâtiment. La correspondance pose de manière sous-jacente l'existence du clocher surélevé depuis une cinquantaine d'année soit le début du XVIIème siècle.

Il est fait mention de la nécessité de protéger la porte. Il est donc possible qu'à cette date rien n'existe pour assurer cette fonction. La date de 1664 représente donc un *terminus ante quem* à partir duquel le proche ait pu être construit.

24 août 1664

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document J.

Mention:

« Bail à prix-fait»:

«L'an 1664 et le 24e jour d'août après-midi, devant moi notaire, devant Monseigneur, établi en leur présence, Antoine Fieyre et Louis Malafosse de la paroisse de Meymans, degré en qualité de procureur de l'église paroissiale dudit Meymans, ensuite de l'assemblée générale tenu audit lieu le troisième du courant devant Monseigneur [...] dudit lieu, en la forme dicelle, on fait proclamer à trois places [...] lundi jour de [...] audit Meymans par Jean Moutisseur, sergent, ordre dudit lieu, aux fins qu'il a certifié pour savoir que Mathieu Caudiard serait pour les réparations nécessaires qu'il convient faire à ladite église toutes celles qui sont consenties audit acte d'assemblée pendant lesquelles proclamations[...].

[...]

[...] faire de refaire les piliers à neuf depuis [certaines] pierres du fondement, [...] tous les parements à neuf, de pierre de taille, la moindre pièce dudit pied de lit et garnir les dedans de bonnes maçonnerie, icelles pierres de taille bien taillées, grandes, tant de pièces longues dit taillée pour allier ; de fournir tous les matériaux et charroi nécessaires, moyennant 530 livres».

S'ensuit la description des offres de certains maçons :

- Guigues Bruno, maître maçon de Romans, pour 500 livres.
- Louis Segle, maître maçon [...] travaillant depuis environ 5 ans au château de Pizanson a offert faire les piliers au [?] pour 460 livres.
- Guichard, maître maçon audit Meymans, a offert de faire 550 livres.
- [...] et les enchères sont remportées par Bruno pour 410 livres.

Arrivent d'autres acteurs qui font d'autres propositions :

« Ledit maître Toubert qui a offert les piliers et fournit les matériaux et autre chose nécessaires pour 400 livres et de laisser la porte de la chapelle St Jean fondée en ladite église aux mains au même état qu'est depuis ; a raison du couvert du clocher des pierres d'ardoise que des matériaux qu'il conviendra y faire , et enfin qu'est contenu audit acte d'assemblée ; celui Monsieur la demande proclamée aux [...] janvier. Est comparu Noël Tiran, maître charpentier de la ville de Grenoble, travaillant depuis au château de Pizançon depuis environ trois ans qui a offert refaire le couvert du clocher de l'église à neuf en forme de « parailhan conndet » de pierre d'ardoise audit deux « luquedenes lune » du devant et l'autre du couchant comme aussi de fournir tous les bois « fa » blanc sur les quatre « cormier » clou crochets et autres matériaux nécessaire ; ensemble les quatre[?] de faire qui conviendra [?] Le couvert du clocher aura « degullie » environ 9 à 10 pieds, de « messins de fer » [?] . Au dessus la grande porte de l'église ensemble à la petite porte fournie tout bois blanc ou autre qu'il [...] matériaux qu'il conviendra être nécessaires bons (?) Comme aussi de faire tout les « retenages » du clocher pour refaire à neuf les piliers aux fins que leur face indique [...] puis ont pris ledit prix fait moyennant pour le tout de la somme de 500 livres, Jacques Chevalier maître charpentier de la ville de Romans qui a offert [...] pour 450 livres ; Antoine Blanc charpentier dudit Romans a offert faire pour 400 livres ; ledit Ciran/Tiran pour 350 livres.

Commentaire:

De compréhension peu évidente au vu du vocabulaire spécifique et de la graphie, il semble qu'il faille retenir la réparation des piliers de l'église ainsi qu'une intervention au couvert du clocher, déjà mentionné par le précédent document.

4 décembre 1664

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document B/C.

Mention:

Les documents B et C, très difficile à déchiffrer, évoquent « des réparations de l'église le 4 décembre 1664 »

Commentaire:

Nous retenons la seule mention de réparations, s'ajoutant au dossier pour cette année.

17 janvier 1668

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document G.

Mention:

«Quittance»:

«L'an 1668 et le 17ème jour du mois de janvier, après-midi, par devant moi, Aymard Mailhot, notaire de Grenoble, fut présent en sa personne, Noël Tirand, maître charpentier en cette ville, lequel a confessé avoir reçu ci-devant les sieurs Claude Moréon, marchand drapier du lieu de Meymans, ci-devant acceptant stipulant la somme de 168 livres 6 sols 6 deniers, renonce au fin le dit constituant à l'exception de la chose non reçue ni reçu à ce point de l'avoir ni jamais réceptionné la somme pour la paix entière de celle de 383 livres [...]. Par les consuls, manants et habitants dudit Meymans, pour réparation qu'il fallait faire au clocher de l'église du lieu, la somme de 350 livres, de laquelle ledit sieur Moreon était demeuré chargé de payer au constituant la somme de 127 livres sur les restants à payer des côtes contenues en icelluy d'un d'un côté et celle de 31 livres 14 sols pour réparation faite par ledit Tirand aux couverts de l'église y compris tous attrait [...] qu'ils auraient fourni pour ladite réparation ; partant ledit Tirand se trouve surpayé de ladite somme de 160 livres 8 sols 6 deniers de celle de 9 livres 3 sol 9 deniers étant compris et compensé dans les susdites payes de ladite somme de 350 livres toutes fournitures qui ont été faites audits constituants par ledit sieur Moreon, lors dudit édifice soit pour aliment de bouche, argent, monnaie qu'icelui Tirand à employer.

Ledit sieur Moréon pour lui à l'achat soit de pierre, d'ardoise, clou, crochets, fer blanc et charroi suivant le compte qu'on a été fait verbalement amiablement entre les parties peu avant l'extrapolation de [...] de l'addition de 168 livres 6 sols 6 deniers, ledit Tirand comptant paye et satisfait, on a quitté ledit sieur Moréon, promis et juré n'en faire jamais demande d'en faire tenu quitte [...] qu'il appartiendra à peine de tout dépen-
ser sans préjudice de ce qui peut être du audit Tirand par le sieur Jacques Thibaud, marchand de la ville de Romans à qui ledit Tirand avait donné précédemment en recepte le rôle fait est récité à Grenoble».

Commentaire:

Par ce document, qui atteste d'une collaboration de type sous-traitance, nous apprenons que l'intervention demandée concernant le toit de l'église a bien été réalisée, pour autant la date exacte manque.

La somme, peu importante, semble devoir être catégorisée en réparation.

27 juin 1677

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document 8.

Mention:

« Assemblée des habitants de Meymans concernant les [...] et réparation de l'église » :

Le dimanche 27 juin 1677 à l'issue de la messe paroissiale de Meymans, dans la place de devant l'église du lieu, par devant nous Guillaume Morin, habitant dudit lieu, châtelain dudit lieu.

A comparu Jean Tournaire, procureur de l'église dudit Meymans, lequel nous a dit et remontré qu'il y a quelques années que Monsieur l'Evêque faisant sa visite dans ladite église l'a trouvée si mal en état qu'il ordonna différent beaucoup des réparations et entre autres :

- d'acheter un ciboire ;
- plus de faire blanchir le presbytère de ladite église ;
- plus de faire [?] ;
- plus de faire une grande fenêtre ronde sous la grande porte de la l'église au fin de données de la clarté dans [...] ;
- plus de faire [...] le cimetière de Maria avec une grille enfin d'empêcher la déambulation du bétail dans ledit cimetière ;
- plus de fermer toutes les fenêtres de l'église ;
- et acheter divers ornements et habits sacerdotaux qui manquerait ;
- et aussi qu'il faut faire recouvrir ladite église et presbytère acheter quantité de tuiles qui manquerait audit couvert et aussi qu'il y a plusieurs divers autres réparations dans [...] et au clocher [...]

C'est pourquoi ledit Tournaire, procureur, fait assemblée les habitants au fin d'estimer les prix.
[...]

Il est prescrit de « satisfaire à l'ordonnance du seigneur et outre que ledit cimetière s'en va et qu'il faut des murailles et si on ne fait pas au plus vite ce sera la ruine entière de ladite église qui se démolira à cause [...] sur le cimetière qui fait en forme de terrasse ».

S'ensuit les propositions de divers maçons et charpentiers pour effectuer les travaux.

Commentaire:

Ce document atteste d'une visite pastorale dans les années 1670, avec ses prescriptions en tout genre, avant les travaux engagés en 1673.

Elle témoigne de travaux qui vont être réalisés les années suivantes et qui sont importants quant à la lecture que l'on a du bâti :

- fermeture de fenêtres, mais dont l'emplacement exact n'est pas précisé,
- ouverture de la fenêtre supérieure de la façade ouest. Bien qu'on l'a prescrive ronde l'a-t-on percé d'abord selon cette forme avant une modification ou n'a-t-on pas respecté cette prescription pour lui donner sa forme actuelle? Les enduits récents empêchent toute observation.

1673-1683

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document 3.

Mention:

Il s'agit d'un document très abîmé, d'où des manques importants.

Entête évoquant des « réparations de ladite église »

Le 20 août 1673, il est fait mention de « divers actes d'assemblée générale tenu par les habitants de la paroisse pour raison du patronage de la Chapelle de Notre-Dame de Pitié fondée dans ladite église ».

[...]

« Article quatre :

Plus ledit Tournaire a payé à Guillaume Mattossamel [?] charpentier dudit Meymans 10 sols pour une échelle qu'on a mis au clocher pour monter vers la cloche [?].

Article cinq :

Plus ledit Tournaire a payé 15 livres 13 sols pour ladite paroisse, savoir 15 livres de chaux, qui a fourni pour la muraille fait au cimetière de l'église et autres réparations faites [...] du prix et encore 13 au sol pour le [...].

[...]

Article six :

Plus ledit Tournaire a fourni pour faire le charroi de ladite chaux la somme de trois livres pour deux jours qu'il y a vaquer avec ses mules [...]

Article sept :

Plus pour avoir fait faire un grand trou dans la [...] ; la cheminée qui aura été faite, soit 20 livres 10 sols.

Article huit :

Plus ledit Tournaire a payé 20 sols pour les journées de feu Pierre Planche [qui a fait ladite matte [?] à charrier l'eau nécessaire [...].

Article neuf :

Plus ledit Tournaire a payé la somme de cinq livres payé par lui à Jean Guichard, maçon pour les journées et travaux ayant recouvert l'église, il fait une muraille sèche au bout du cimetière du côté du couchant [...].

Article 10 :

Plus ledit Tournaire a payé à Georges Gounod, maçon, la somme de 3 livres 18 sols pour pareil qui lui avait été promis par ladite paroisse pour le prix fait verbal à lui donner pour reboucher et enduire la muraille du cimetière [...].

Article 11 :

Plus ledit Tournaire a payé à Alexandre Bret [?] 2 livres et 14 sols pour les journées faites pour faire [illisible].

Article 12 :

Plus ledit Tournaire a payé 30 sols [...] par lui pour charrier le sable nécessaire au muraille et cimetière de l'édifice église.

Article 13 : [illisible car trop abimé]

Article 14 :

[stipule qui doit participer aux frais dont le hameau des Cottes qui se partage entre Meymans et Jaillans] [...]

Article 17 :

Plus le dit Tournaire a payé 600 tuiles pour [abimé] au couvert de ladite église au prix de 18 sols [abimé] ; ce qui se monte à 5 livres huit sols.

Article 18 :

Pour le voyage fait exprès à Edmar [?] par ledit Tournaire pour acheter les tuiles ou pour aller les récupérer [...]

Article 19 :

Pour faire charrier les tuiles vers ladite église, ledit Tournaire vaquer deux jours avec les mules et les chariots à raison de 30 sols par jour, lui sera passé la somme de trois livres.

Article 20 :

[On évoque encore les tuiles pour la somme de 1 livre, sans autre précision]

Article 21 :

[On évoque le charriage du sable pour une livre et 10 sols]

Article 22 :

Plus fourni ledit Tournaire deux autres journées [...], mules et vallées pour charrier de la chaux et des pierres pour ladite muraille pour laquelle lui sera compté à raison de 30 sols par jour soit trois livres.

Article 23 :

Plus à payer à Antoine [...] pour une journée ayant charrier des pierres et du sable, une livre et 10 sols.

Article 24 et 25 : [abimés]

Articles 27-28 : [précisions contractuelles]

Article 29 :

Le sieur Tournaire a vacqué ce jour pour aller à Romans chercher l'ardoise pour recouvrir le clocher de l'église pour laquelle journée lui sera compté le prix de la vacation, 12 sols.

Article 31:

Plus a fourni quatre livres de colle fine à raison de 13 sols à livre montant 2 livres 12 sols.

Article 32 :

Plus pour du fer blanc mis audit clocher ledit Tournaire a fourni une [?] 12 soles qui sera aussi passée à compte, 1 livre 12 sols.

Article 33 :

Plus a fourni pour l'achat de bourre/beurre pour mettre dans le [?] blanc coulis [?] de l'église, ce qui lui aussi sera compté.

Article 34 :

Plus a fourni pour des rethalous/vethalous de peau [?] mis dans ledit blanc collis, qui lui seront de même compter par la paroisse.

Article 35 :

Plus a fourni ledit Tournaire 7 livres [...] huile de noix pour mettre audit blanc coulis à raison de 18 sols, libre montant 2 livres trois sols 6 deniers qui lui sera aussi compté.

Article 36 : [Abîmé]

Article 37 :

Plus a vaqué un jour [...] pour aller au gisement choisir l'ardoise pour mettre au clocher [...] pour la vacation du dit jour et la poursuite de la mouture sera comptée 15 sols.

Article 38 :

Plus à payé ledit Tournaire aux maçons qui a blanchi le cœur de l'église pour drohuer [?] qu'il avait fourni pour mettre au blanchissage et autre chose la somme de 2 livres 10 sols.

Article 39 :

Plus ledit Tournaire a fait plusieurs divers voyages audit Meymans pour faire livrer deux chaux auquel le maçon et des tuiles tant chez Antoine Guichard l'abbé que chez les sieurs Mollard Pierre et Antoine Payot pour tous lesquels voyages sera compté audit Tournaire par la paroisse une livre 10 sols.

Article 40 :

Plus a fourni pour mettre dans ledit blanc collis à 15 sols des œufs qui lui seront de même compter à 15 sols.

Article 41 :

Plus a fourni 400 clous pour clouer et attacher les ardoises sur le clocher en raison de quatre sols le clou.

Article 42 :

Plus a fourni 10 muis de chaux pour employer audit réparation puis chez Guigue Blanc à 15 sol le mois, montant 7 livres.

Article 43 :

Plus a fourni trois autres muis de chaux qui était en matte chez ledit Plache en raison de 20 sols le muis; montant 3 livres.

Article 44 : [trop abîmé]

Article 45 :

Plus a payé à Honoré Jacques Prochet pour deux jours et demi qui a charrié de pierre pour faire ladite muraille une livre 10 sols.

Article 46 :

Plus a payé à Antoine Guichard l'abbé pour trois journées par lui faite pour l'aider à charrier le lundi attrait [difficile à déchiffrer].

Article 47 :

Charriage de matériel : 1 livre.

Article 48 :

Plus a payé ledit Tournaire à Antoine Belle pour une journée qu'il a faite aux réparations de l'édifice église ; 10 sols.

Article 49 :

Plus a payé le dit Tournaire Antoine Girard Filheta pour quatre journées par lui faite outre le prix fait à raison de 10 par jour [illisible] soit 2 livres.

Article 50 :

Plus a payé ledit Tournaire à François Gresuollet pour une journée de charroi fait avec ses mules et pour charrier ledit attrait une livre 10 sols.

Article 51 : [trop abîmé].

Article 52 :

Le prix fait des réparations du cimetière fut donné le jour que celui pour recouvrir l'église fut aussi donné le dit Tournaire [...].

Article 53 :

Ledit Tournaire a fourni 200 tuiles au mois de mai 1683 pour mettre sur l'église et faire charrier [...] vers l'église pour la recouvrir ; 2 livres 11 sols.

Article 54

Plus à payé la somme de deux livres pour le « baudrier de la langue » ou battant de la grosse cloche dudit Meymans, soit 2 livres».

Commentaire:

La précision du document permet de saisir avec une certaine exactitude l'ampleur des travaux. Dans le cas présent, il semble s'agir de réparations en tout genre : murs du cimetière, couverture en ardoise, création d'une cheminée (au presbytère ou dans la sacristie construite dès cette date, cela reste évasif),... qui avaient été prescrits lors de la visite pastorale avant 1677.

19 août 1677

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batiments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document 9.

Mention:

« Prix-fait des réparations de l'église et cimetière de Meymans du 9 août 1677 » :

« L'an 1677 et le 19ème jour du mois d'août, midi, par devant moi notaire royal delfinal, [...] par sa majesté [...] et par devant les témoins ici nommés, établi en personne honnête Jean [Tournoire?] de ladite habitation de Meymans et procureur de l'église du lieu [et autres personnes de la communauté][...].

Ensuite de l'acte d'assemblée et délibération tenu audit Meymans par les habitants du lieu le 27ème juin dernier ; et ensuite aussi de l'offre par Antoine Girard Filhat desdits habitants du lieu par devant greffier de la communauté le 11ème dudit mois et par laquelle il résulte que ledit Girard a offert de faire les réparations de ladite église et cimetière sous ledit acte d'assemblée et ci-après dénommé pour la somme de 60 livres [?] de la susdite qualité admise ; de qui dessus à baillé [?] faire construire et par audit Girard prévu et adaptant savoir une muraille à chaux et [?] au jour du cimetière de l'église du côté de bise [?] au coin du cimetière dudit côté de bise vis-à-vis la maison et four de feu Claude Moreon Perrot jusqu'au coin de la maison de feu Pierre Belle Jacquereaux du même côté de bise. Il sera [?] porte et entrée pour entrer et sortir dans ladite église et cimetière et autres [?] besoin sera laquelle sera fondée de 2 pieds et demi de large dans sa fondation et aura fondée de 2 pieds de profondeur dans le rocher au placage où elle doit être faite et de 2 pieds de large et la hauteur de cinq de ladite muraille qui sera du moins aussi haut que la vieille muraille qui est du cimetière du côté du couchant qui joindra celle qui sera faite et à proportion du terrain dudit cimetière ;

Plus qu'il fera blanchir le presbytère de l'église [...],

Plus qu'il fera recouvrir le presbytère ensemble l'église d'un bout à l'autre et finalement qu'il fera recouvrir le clocher de ladite église et la tour,

Rendra en bonne et due état pour être les travaux ; rendu par des maître à la connaissance en bon père de famille pour lesquelles travaux et réparation ledit Tournoire, procureur, sera obligé comme il l'a promis de payer et délivrer audit Girard ou à celui qui fera lesdits travaux de bon ordre la somme de 60 livres outre ce début faire prendre rendre sur la place tous les autres matériaux et choses nécessaires pour faire lesdites réparations en quoi il consistera et les fera rendre incessamment sur la place ».

S'ensuit la description des modalités de paiement mais sans informations supplémentaires sur les réparations à effectuer.

Commentaire:

De nouveau des réparations sont à faire.

Les travaux de 1673 ont-ils été correctement réalisés? Ont-ils simplement été terminés?

En l'état, nous ne pouvons trancher ; l'hypothèse la plus probable étant que, pour des raisons qui nous échappent, une deuxième phase de travaux soit nécessaire.

26 août
12 septembre 1677

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; DD2 ; E dépôt 50/61 ; Sous dossier « Meymans-Batments et biens communaux, Réparation de l'église et du cimetière (1664-1682)», document 1- 2.

Mention:

Ces deux documents valident une phase de travaux importante :

- document 1 : «Pièces justificatives du compte de Tournaire [...] ; 26 août 1673».
- document 2 : «Quittance du 12 septembre 1677» qui précise qui sont les adjudicataires et apporte des précisions administratives.

Commentaire:

De nature administrative, sans complément d'information, ces documents s'ajoutent à un dossier où l'on voit d'importants travaux sur l'église dans ces années 1673-1677.

Mention:

« Note sur l'église de Meymans (après 1905) :

[...]

En 1791, un orage détruit en partie la flèche du clocher de Meymans et, par suite, les poutres et les planches qui la soutenaient se pourrissaient, les eaux de la pluie s'infiltraient dans les murs et tombaient dans le chœur de l'église. Le conseil général de la commune se conformant au décret du 4 avril 1789 écrivit au directoire du département le prix de faire dresser le devis des réparations du clocher et donner l'adjudication immédiatement. C'était le 9 juin 1792. Le devis ne fut fait que le 28 avril 1793. Une ordonnance du département du 27 juillet enjoignait à la municipalité de procéder au bail au rabais des réparations à faire au clocher de Meymans mais en lui laissant le soin de se procurer les fonds nécessaires. Les travaux furent terminer et reçu le 20 juin 1804 et le prix s'éleva à la somme de 3 200 livres (environ 33 000 euros), qui devait être payée aux adjudicateurs Claude Fontaine et Jean Astier de [...].

Huit ans après, le 4 février 1801, les malheureux entrepreneurs n'étaient pas encore payés. Le conseil municipal s'occupait d'eux. Il reconnu la dette de 3 200 livres assignats, « laquelle somme de 3 200 livres d'après le tableau de dépréciation des assignats fut réduit à celle de 1 088 Fr., capital avec 234,62 Fr. d'intérêt pour 500 [?] ».

Les conseillers demandaient que « la cy-devant paroisse de Meymans fut autorisée à s'imposer sur elle même [souligné dans le texte] » pour payer cette somme réduite.

Le 19 février 1805 le conseil municipal incorporant la ci-devant paroisse de Meymans reconnaît que la somme de 1 447 Fr. dû par les habitants de Meymans, de Crispalot, d'une partie de Papelissier, commune de Chatuzanges, n'a pas été payé à Fontaine et à Astier. Ils demandent au préfet de vouloir bien permettre de faire un rôle séparé sur les mêmes habitants pour payer ses 1 447 Fr. avec 70 Fr. d'intérêt nouveaux. Ce fut l'enterrement de la créance. C'est ainsi que la nation paya les réparations du clocher de Meymans [...]. ».

Commentaire:

Bien qu'écrit une centaine d'années après les faits, ce texte, s'appuyant sur les archives de la Fabrique, récapitule les interventions qui ont eu lieu sur l'église pendant la période révolutionnaire et qui touche la flèche du clocher et sa partie sommitale.

De manière plus générale, on saisit les difficultés financières dans lesquelles le pays était plongé à cette époque.

Mention:

Délibération communale, 19 juin 1792 :

« Monsieur le procureur de la commune a dit [?] les vents péteux qui arrivent dans le courant du mois de novembre de l'année dernière endommagèrent et dégradèrent en grande partie la flèche du clocher de Meymans. Depuis lors, il est survenu des pluies abondantes qui ont fait pourrir les poutres et les planches qui soutiennent la flèche. Actuellement la pluie se répand dans l'église et dans la cour et s'infiltra par les murs ; ce qui les endommagèrent considérablement. Si on ne faisait pas les réparations qui sont nécessaires d'ailleurs les citoyens de Meymans se plaignent de ce que les eaux pluviales se répandent dans l'église ; ils disent qu'ils ne peuvent assister aux offices divins. Ainsi je vous requière que vous donnez avis au directoire du département ».

Délibération communale, 20 avril 1793 :

« Le conseil général de la commune de Beauregard, Jaillans et Meymans, assemblé, après avoir vu le devis estimatif des ouvrages à faire au clocher de Meymans fait par le citoyen architecte le 28 avril dernier l'approuve et supplie le directoire du département de faire droit à la réclamation faite ».

Délibération communale, 13 août 1793 :

« Je viens de recevoir une ordonnance du département du 27 juillet dernier portant que cette municipalité a délégué et chargé de donner le bail au rabais des réparations à faire au clocher de Meymans. D'après ces motifs, le maire a fait convoquer les membres de la municipalité pour le jour d'hier à 10h du matin. Les membres du conseil n'ayant pas paru en grand nombre pour prendre délibération l'assemblée fut envoyée à ce jour ». Il est fait mention d'un devis estimatif du 12 mai dont nous n'avons pas la trace.

Délibération communale, 30 floréal An II :

« Le conseil général de la commune assemblé, l'agent national a dit que les ouvrages faits au clocher de la commune de Meymans ne sont pas achevés et que le bail au rabais porte qui sera nommé un expert choisi par le conseil général de ladite commune et comme il faut exécuter les conditions du bail, ils requièrent que le conseil ici présent de nommer un citoyen en état d'examiner les ouvrages ». Ils ont nommé Nicolas Gardet, charpentier.

Extrait du procès-verbal de réception du clocher, sans date :

«Nous, Nicolas Bardet, charpentier, habitant la commune, expert nommé par le conseil général de la commune, ensuite de leur délibération du 30 floréal An II de la République d'une part, et le citoyen Barthélémy Léon, maçon, de la commune de Romans, nommé expert par les citoyens Astier Fontaine, adjudicateur des travaux dont il s'agit, d'autre part pour qu'il y ait à faire la vérification et réception des ouvrages qui ont été fait par ces derniers au clocher de Meymans, lesquels consistent en la charpente, des combles et à recouvrir en ardoise et savoir si lesdits ouvrages ont été faits dans les règles de l'art et ensuite du bail adjudicateur qui a été passé aux citoyens Fontaine et Astier le 1er septembre 1793.

Vous dit expérience acceptez ladite connaissance nous nous sommes transportés au lieu pour examiner les ouvrages dont il s'agit, assisté des citoyens Pierre Doré, maire, et de Joseph Plantier et Jean Antoine Gontard, officier municipaux de la commune, et nous avons monté du clocher pour examiner la charpente et la couverture tout en entier et avant que démonter nous avons porté serment de bien et fidèlement donner notre avis en présence des maires et officiers municipaux.

Nous disons, qu'après examen le plus exact, nous avons reconnu que ladite charpente et couverture est faite selon les règles de l'art et de conformité au devis et que les bois de la charpente sont de bonne qualité et d'une force proportionnée aux ouvrages de même que les ardoises qui sont de la première qualité et posées selon que l'art requiert. C'est à noter en notre conscience ».

Sont évoquées les dettes de la commune, sans date.

« La commune doit aux citoyens Astier et Fontaine, entrepreneurs, la somme de 3 200 livres qui de l'adjudication du bail au rabais et réparations à faire au clocher de l'église, donné ensuite à l'ordonnance du département du 27 juillet 1792».

Délibération communale, 1er brumaire An IV :

«Compte annuel : [...]

Article trois :

Payer à Jean Roux, masson suivant l'état des travaux qu'il a fait au toit de la maison commune et ceux de l'église, compris fournitures de chaux, sable, tuiles, clous et planches ; la somme de 250 livres 10 sols».

Délibération communale, vers le 1 vendémiaire An IV :

On évoque la modification de la somme de 3 200 livres en 1 088 francs assignats.

Commentaire:

Ces délibérations communales viennent corroborer le texte de la Fabrique de 1905, venant lui donner des détails qui ne nous apprennent que peu de choses sur l'état de l'édifice.

10 prairial An XIII

Fonds d'archives:

Arch. Comm. de Meymans ; délibérations communales.

Mention:

Délibération communale, 10 prairial An XIII :

« Sur la quatrième question, le conseil répond que chacune des trois églises a besoin de quelques réparations assez pressantes, savoir celle de Meymans au clocher et au pavé et qu'avec les réparations des autres églises, cela par nécessité la somme de 600 Fr. ».

Commentaire:

Bien que de faible ampleur (estimation entre 1000 et 1500 euros pour les trois églises réunies), nous faisons mention de ces réparations, afin de montrer leur nombre et leur répétition.

19 août 1807

Fonds d'archives:

Arch. Comm. de Meymans ; délibérations communales.

Mention:

Délibération communale, 19 août 1807 :

On évoque « des réparations urgentes » à faire aux églises ainsi qu'au cimetière de la commune mais sans aucun détail.

Commentaire:

Là encore, nous en faisons mention pour en saisir le caractère répétitif.

1833/1834

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

D'après le livre de compte de la Fabrique de l'église de Meymans, intitulé « Dépenses faites en 1833/1834 » :

« 1- pour faire recouvrir le clocher nous avons payé pour main-d'œuvre à Joseph Pesson de Meymans, 135 francs :

Pour bois planche et pièces,

Pour fer et clou,

Pour ardoise et charroi,

Pour une corde neuve pour le même clocher 15 francs 30.

2- pour faire recouvrir l'église :

Pour main-d'œuvre, à Jacques Plantier, Joseph Besson et son fils, 27 francs 60.

Pour tuiles et chaux 8 francs ».

Commentaire:

Il s'agit encore de petites réparations, touchant une nouvelle fois, la couverture du clocher et celle de la nef de l'église.

<p>Sans date Entre 1833/1834 et 1839.</p>	<p><u>Fonds d'archives:</u> Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.</p>
<p><u>Mention:</u></p>	
<p>« Devis estimatif des travaux pour l'église de Meymans, commune de Beauregard :</p>	
<p>Savoir</p>	
<p>- 25 cintres en bois pour soutenir le plafond de l'église à cinq francs chaque, 125 francs Longueur 11 m 70, Largeur développée 9,30 m, soit 108,87.</p>	
<p>- Plafond de la sacristie. Il sera posé 9 « bigands » pour supporter le plafond. Longueur du plafond 5 m, largeur développée 2,50 m soit 12 mètre 50 ; total 121,37 m. Les 121 m et 37 cm de plafond à deux francs le mètre ; soit 242 francs 74.</p>	
<p>- Enduits des murs de la nef et chœur de l'église. Hauteur 5,50 pourtour 36,80 ; soit de 102. 40m2.</p>	
<p>Mur et voûte du chœur hauteur développé, c'est pourtour 31. 80 ; soit de 122. 60m2.</p>	
<p>Mur de la sacristie hauteur 2,70 pourtour 15 ; soit 40, 50m2.</p>	
<p>Les 465 m 50 cm au prix de 0,50 € le mètre carré égal 232,75 Fr.</p>	
<p>- Pour peinture de plusieurs objets dans l'église, 54 Fr.</p>	
<p>Réparation très urgente du clocher :</p>	
<p>- Pour descendre la couverture en ardoise du clocher et réparation de la charpente refaire le « latis » [?] en employant les planches reconnues en bon état, pour main-d'œuvre et fournitures 200 Fr.</p>	
<p>- Couverture à neuf en ardoise de la flèche 72 m de couverture en ardoise fournitures et main-d'œuvre à cinq francs le mètre carré superficiel ; soit 360 Fr.</p>	
<p>- Deux cercles en fer fermant à vis sur les quatre angles pour lier le clocher, faisant ensemble 400 kg à 0,80 € le kilo ; soit 360 Fr.</p>	
<p>- Pour faire les échafaudages pour la pose des cercles en fer ; 80 Fr.</p>	
<p>Sablement de la nef de l'église en pierre molasse de première qualité :</p>	
<p>Longueur de la 11,10 m, largeur 6,65 m ; soit 73,81 m2.</p>	
<p>Les 73,81 m de sable en pierre molasses première qualité compris l'enlèvement du dallage à six francs le m2.</p>	
<p>Autre réparation du clocher :</p>	
<p>- 26 m courants d'arrêtier en fer blanc pour les quatre angles de la flèche du clocher, ils seront passés en couleur à l'huile à 3,50 Fr. le centimètre.</p>	
<p>- Quatre poteaux de bois de chêne pour poser au milieu de quatre croisés à l'extrémité du clocher pour soutenir les persiennes à faire à six francs chaque poteau ; soit 24 francs.</p>	
<p>- 32 m de lames pour les persiennes des croisées du clocher qui seront en bois de chêne ou de châtaignier entaillé dans les jambes des fenêtres, le tout passer à cinq francs le mètre carré ; soit 160 Fr.</p>	
<p>- Deux planchers en bois de chêne produisant ensemble 21 m2 à 4,50 Fr. le m2 ; soit 98, 56 Fr.</p>	
<p>- Élévation des murs de la tour du clocher 15 m superficiel de mur en élévation au prix de cinq francs le mètre ; soit 75 Fr.</p>	

- 10 m de toiture pour couvrir la tour de l'escalier compris charpente et latis le tout passer à cinq francs le mètre carré ; soit 50 Fr.
- 2,50 m et cour de table en pierre molasses de 60 cm de largeur pour couvrir la banquette [?] et taillée proprement le dessus seulement à quatre francs le mètre carré ; soit 10 Fr.
- 3,75 m centimètres de glacis fait avec du ciment entre le [?] et la tour à quatre francs le mètre carré; soit 15 Fr.
- Couverture de la charpente de la tour en ardoise provenant de la démolition de la [?] du clocher en fournissant ceux qui manquera ; soit 40 Fr.
- 10 m de glacis a réchaux, gravier fin à 1,50 Fr. ; soit 15 Fr.
- Pour réparation du beffroi du clocher, compris fournitures 50 Fr.

Dépenses imprévus, 200 Fr.

Pour les Charrois des matériaux, 600 Fr.

Pour rédaction du prix fait, 25 Fr.

La somme totale des travaux de l'église s'élève à 3553,41 Fr».

Commentaire:

La datation pose problème car aucune date ne figure sur le document.

En revanche les archives de la Fabrique étant particulièrement bien classée, par ordre chronologique, nous pensons que ces réparations ont eu lieu entre 1833-1834 et 1839.

Il s'agirait de travaux importants, touchant le clocher, la nef, les murs, bien que d'une somme estimée à 10 000 euros environ après conversion sur laquelle nous avons quelques doutes.

19 août 1839

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « église de Meymans 1839-1848 ».

Mention:

Lettre des fabriciens de Meymans au préfet de la Drôme, 19 août 1839 :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous sommes sur le point de faire faire une voûte à la nef de notre église qui en a un grand besoin ; pour faire confectionner cet ouvrage nous n'employons que les fonds annuels de nos revenus de quelques années sans rien demander à la commune ; le rez-de-chaussée de notre nef est en tout de 44 toises.

Jusqu'à présent nous avons cru que pour cela une délibération de notre part et des conventions avec un entrepreneur suffisait, cependant pour ne pas nous exposer à des difficultés toujours désagréables, nous venons vous supplier très instamment d'avoir la bonté de nous faire connaître dans les plus brefs délais si nos mesures prises suffisent ou s'il est nécessaire de remplir d'autres formalités préalables tant du côté de la préfecture que du côté de la commune ou autre voulant marcher en règle vous nous obligerait infiniment en nous donnant votre avis dessus. »

Ajout :

« La question doit être en brique et doit peu coûter vu la petite taille du vase de la nef. D'ailleurs nous ressources minimes et plus minimes encore après nos dépenses courantes mais avec économie nous avons trouver les moyens de nous suffire à nous-mêmes vu qu'il est difficile obtenir des faveurs de la commune, ce qui nous a fait croire que nous puissions agir de nous-mêmes».

Commentaire:

Bien que les fabriciens et paroissiens souhaitent intervenir sur ce qu'ils estiment être leur église, le problème demeure que le bien est communal, donc que les fabriciens ne peuvent intervenir. Cette question est à nouveau soulevé par une note du 22 août 1839, dont nous ignorons l'auteur et le destinataire, qui renvoie à la même problématique.

août 1839

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Lettre du Préfet au curé, 22 août 1839 :

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous et les autres membres du conseil de fabrique de l'église demandez ce que vous avez à faire pour mettre à exécution un projet de construction d'une voûte sur l'église.

L'église étant une propriété communale, il ne peut être entrepris aucune grosse réparation sans l'assentiment de l'autorité municipale.

En conséquence, le conseil de fabrique doit faire dresser le plan et devis de la construction projeté et prendre une délibération pour démontrer la nécessité de la construction et offrir d'en faire les frais».

Lettre du conseil de fabrique au Préfet, sans date :

« Nous avons l'honneur de vous adresser à vous pour vous prier de nous faire connaître la marche que nous devons suivre pour obtenir quelque chose des services accordés chaque année par le gouvernement pour les réparations des édifices religieux et dont la répartition est à votre disposition pour notre département, vu que la commune ne nous passe et selon tout apparence ne nous passera jamais rien vu son budget pour combler notre déficit ; qui fait que la fabrique et un peu de revenus nous nous voyons former à regret de négliger beaucoup de réparation et bien d'autres choses.

À défaut de secours de la commune, la fabrique sur ses faibles revenus ou au moyen de dons volontaires, pourrait, avec le temps, payer une partie des réparations ci-dessous énoncées si vous pouvez monsieur le Préfet nous accorder une partie des fonds nécessaires à cet effet vu que de mémoire d'homme Meymans n'a jamais rien reçu de ce que le gouvernement accorde chaque année pourrait aider les fabriques.

Les réparations ci-dessus énoncées sont :

1- faire agrandir le chœur de l'église, faire à sa mère une voûte, ou au plafond, refaire entièrement son pavé ou du moins le réparer

2- réparer la flèche la boiserie les murs de notre clocher superbe antique et monumentale pour le pays qui remonte à plusieurs siècles de date et haut d'environ 33 m.

C'est dépenses sont évaluées à à peu près 4 500 Fr. ».

Commentaire:

Ces deux lettres, à l'instar du document précédent, attestent de ce moment où les paroissiens veulent entreprendre des réparations, rendues difficile par la coopération nécessaire avec la commune, propriétaire de l'édifice.

25 avril 1844

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Lettre du Préfet au curé, 25 avril 1844 :

« Les grosses réparations des édifices du culte étant une dépense obligatoire pour les communes, c'est au conseil municipal que vous devez vous adresser pour obtenir le complément des ressources nécessaires pour la restauration de l'église de Meymans.

Mais cela ne s'oppose pas à ce que préalablement à cette dépense vous recueilliez les promesses des souscripteurs».

Commentaire:

A nouveau, la question de la réparation de la nef se pose, montrant que, jusqu'à présent, rien n'a pu se faire, selon la problématique déjà soulevée précédemment.

8 juin 1844

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « église de Meymans 1839-1848 ».

Mention:

Lettre du desservant au préfet, 8 juin 1844 :

« Par votre lettre du 25 avril 1844 en réponse à ce que la fabrique de Meymans a eu l'honneur de vous écrire le 15 du même mois, vous me dites de l'adresser à la commune pour obtenir le complément de ressources nécessaires pour la restauration de l'église. Avant de le faire ce que je regarde comme inutile, je décrirai au paravant quelques observations à connaître là-dessus votre avis.

La lettre a eu l'honneur de vous écrire la fabrique tendait surtout, monsieur le Préfet, à vous prier de vouloir bien la faire participer au secours que le gouvernement accorde chaque année pour la réparation des édifices du culte s'engageant elle-même avec ses faibles revenus ou au moins de souscription à faire tous des efforts pour payer ce qu'elle pourra dès nécessaire pour les travaux qui s'élèveront à peu près à 5 000 Fr. Je viens donc vous prier de faire connaître si cela ne suffirait pas pour obtenir une subvention quoique la commune n'y intervienne pas, mes raisons d'en agir ainsi seraient :

1- les trois paroisses du secteur de Beauregard font chacune séparément les réparations de leur église respective, la commune n'est jamais intervenue et n'interviendra jamais, selon toute apparence ; chaque paroisse pour les fonds agissant en dehors du conseil municipal.

2- nous obtiendrons beaucoup plus par le moyen de souscripteur ou sous offerts volontairement vu que c'est l'usage d'en agir ainsi que par le vote du conseil municipal qui sera nul au dépend de choses, sauf votre intervention bienveillante.

3-il semble que les circulaires ou les décisions de la chambre qui vous sont connus touchent les sommes allouées chaque année pour les édifices religieux permettant d'agir de la sorte [...].».

Commentaire:

La recherche de fonds par la Fabrique atteste du souhait, répété une nouvelle fois, d'engager des travaux sur l'église.

15 août 1844

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « église de Meymans 1839-1848 ».

Mention:

Lettre des fabriciens de Meymans au préfet de la Drôme, 15 août 1844 :

Les réparations ci-dessous énoncées sont :

- 1- faire agrandir l'église, faire à sa nef une voûte ou un plafond, refaire entièrement son pavé ;
- 2- faire réparer la flèche, la boiserie, les murs de notre clocher superbe, antique et monumentale pour le pays, remontant à plusieurs siècles de date et haut d'environ 33 m.

Ces dépenses sont évalué à à peu près 4 500 Fr. Il nous est absolument impossible de les supporter, la commune ne nous aide pas, nous espérons monsieur le Préfet que vous encouragez nos efforts en nous accordons quelques services que nous attendons de votre bienveillante administration».

Commentaire:

La lettre de ce jour atteste de la même logique que précédemment, à savoir trouver des fonds pour les travaux envisagés.

30 mars 1845

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération sur la nécessité des réparations à faire à l'église, 30 mars 1845 :

« Monsieur le président expose au conseil les objets suivants pour être examiné et discuté :

- 1- sur la quête faire pour les cordes des cloches.
- 2- un plafond pour l'église et un agrandissement du chœur de ladite église.
- 3- les réparation du pavé et la décoration des murs de l'église ainsi que les réparations à faire au clocher».

Commentaire:

La réitération au fil des années montre une certaine persévérance mais sans efficience.

15 décembre 1847

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « église de Meymans 1839-1848 ».

Mention:

Lettre des fabriciens de Meymans au préfet de la Drôme, 15 décembre 1847 :

«Monsieur le Préfet,

La fabrique de la paroisse de Meymans, commune de Beauregard, à l'honneur par une lettre du 15 avril 1844, de vous faire connaître que l'église avait besoin d'une voûte, que son dallage devait être refait, que le clocher réclame des réparations urgentes et autres travaux qui exigent une dépense d'environ 4 500 Fr.

Nous nous engageons à fournir tout ce que nous pourrions, soit par quête, souscription ou par nos faibles revenus annuels.

Votre réponse en date du 12 juin 1844 nous enjoignait pour obtenir des revenus de constater la nécessité des travaux ; nous l'avons fait de dresser un devis et nous espérons l'envoyer dans peu de jours.

[...]

Vu qu'il y a urgence pour toutes ces réparations et surtout celle du clocher haut d'environ 33 m, d'ordre roman, qui demeure à se fendre en plusieurs endroits ; ce qui a interdit une partie de la sonnerie et bientôt il ne faudra la permettre que pour le stricte nécessaire».

Commentaire:

La lettre de ce jour atteste de la même logique que précédemment, à savoir trouver des fonds pour les travaux envisagés, mais sans résultat depuis de nombreuses années.

1 octobre 1848

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique, 1er octobre 1848 :

« Monsieur le curé, ayant fait un rapport sur l'état de dégradation ou plutôt de ruine dans lequel se trouvait le marchepied du maître-autel, a réclamé toute la sollicitude et toute la diligence du conseil pour la prompte restauration du marchepied qui rend le cœur de l'église tout à fait disgracieux et incommod».

Commentaire:

La réparation de faible importance a-t-elle été réalisée ? Nous ne le savons.

15 avril 1849

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique du 15 avril 1849, :

« Monsieur le président, après avoir ouvert la séance, a de nouveau appelé l'attention du conseil sur les réparations à faire au clocher de l'église paroissiale. La proposition a été prise en considération par tous les membres présent et M. Fièvre et M. Grenier ont été chargées de s'entendre avec des hommes de l'art pour cet ouvrage.

M. Lapasat, de Bourg-de-Péage, serrurier, étant demandé sur les lieux, à déclarer que pour la consolidation du clocher dans les murs du nord et du midi tout longuement et largement lézardés, il fallait les lier avec deux cercles en fer l'un au niveau de l'appui des plus hautes ouvertures du clocher vis-à-vis les cloches et l'autre reposant sur le cordon qui se trouve immédiatement au-dessous ; quatre boulons également en fer pour enlever les traverses supérieur inférieur du beffroi. M Lapajot soit chargé de ce travail de plus il s'est engagé à poser une barre en fer croisée à chacun des quatre petites fenêtres qui donnent jour, savoir deux dans la fenêtre de l'église et les deux autres dans les deux chapelles latérales du chœur.

Le travail du serrurier achevé les fournitures ou la main-d'œuvre s'élèvent à la somme de 255 francs, pesant 298 kg».

Commentaire:

Il est fait mention des travaux de consolidations du clocher par la pose de tirants devant le stabiliser car lézardé en de nombreux point.

1851-1853

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 51V /72 ; «Dossier 1850 : flèche du clocher».

Mention:

Délibération du conseil de fabrique du 5 octobre 1851, objet flèche du clocher :

« Convaincu de l'urgence de l'absolue nécessité de cette réparation, les membres du conseil ont engagé monsieur le curé de voir à ce sujet quelques hommes de l'art. Monsieur le curé s'est adressé à un charpentier et un couvreur lesquels ayant examiné l'ouvrage ont déclaré qu'il y avait réellement urgence et qu'on ne pouvait s'engager pour la toiture de l'église différer plus longtemps cette réparation.

Interrogé sur le montant total d'une semblable restauration, le charpentier a répondu que la restauration à neuf de la flèche pour bois et main-d'œuvre de la charpente seulement ne pouvait se faire à moins d'une somme de 500 Fr. et le couvreur demande pour ardoise fer blanc clous et main-d'œuvre pour la pose la somme de 230 Fr.

Lettre du curé à l'évêque, 10 octobre 1851 :

« J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la délibération que le conseil de la fabrique de la paroisse vient de prendre dimanche dernier 5 octobre au sujet de la restauration de la flèche du clocher de notre église. Bien que la fabrique soit en ce moment en déficit et en conséquence sans ressources, elle n'a point pu reculer devant l'urgence de cette réparation.

Cette réparation, il est vrai, étant une réparation majeure devrait naturellement tombée au frais de la commune mais considérant les charges que cette dernière vient de s'imposer en votant 26 800 Fr. pour le presbytère, les membres du conseil de la fabrique convaincus d'avance d'un refus de la part du conseil municipal n'ont point osé demander un secours. Nous avons néanmoins fait part de notre projet de restauration à monsieur le Maire de la commune qui a bien voulu nous donner son assentiment à cet effet.

Malgré l'urgence si bien constatée de cette réparation, monseigneur, nous aurions été encore obligé d'abandonner notre œuvre si nous n'avions pas eu l'espoir de recevoir la somme de 200 Fr. que monsieur le Préfet et la bonté de me promettre le 18 juin 1849 et ce maudit secours a été porté d'urgence sur la liste par monsieur le chef des bureaux des communes le 14 novembre 1850 comme devrait être délivré dans le courant de l'année 1851. »

Lettre du curé à Monseigneur l'Archevêque, 22 août 1853 :

« J'ai l'honneur d'informer votre grandeur que des sept articles contenus dans son ordonnance rendue ensuite de la visite épiscopale dans la paroisse le huit du mois de mars dernier, cinq ont été exécutés. Mais il en reste deux dans l'exécution ne dépend pas tout à fait de ma volonté, ce sont les articles concernant l'un l'agrandissement de l'église et l'autre l'agrandissement du cimetière. Pour l'exécution de ce dernier article, j'avais espéré jusqu'à ce jour obtenir cette année, un petit secours on vient de l'ajourner indéfiniment.

Néanmoins monseigneur je ne cesserai m'occuper de l'un de l'autre et Dieu est d'ange et l'espérance d'en venir plus tard à bout ».

Commentaire:

A nouveau, le curé comme les fabriciens insistent sur la nécessité d'intervenir sur le clocher de l'église pour lequel ils ont fait dresser un devis.

Mai 1863

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « Eglise de Beauregard, 1888-1893 »

Mention:

« Extrait du registre des délibération du conseil municipal, commune de Beauregard », mai 1863 :

« Monsieur le Maire expose :

[...]

3- que l'église de Meymans a aussi besoin d'une réparation, laquelle consiste spécialement à reconstruire un angle du mur de la chapelle latérale du côté du Nord». [...]

Commentaire:

Parmi quatre chantiers, il est donc fait mention de cette réparation somme toute minime.

9 octobre 1864

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique, 9 octobre 1864 :

« Porte de l'église et marchepied du maître-autel :

Après avoir fait part au conseil de fabrique du mauvais état du marchepied du maître-autel et des portes de l'église, Monsieur le curé a supplié Messieurs les fabriciens de prendre en considération son rapport de délibérer et de voter la dépense nécessaire pour la restauration de ces deux objets.

Messieurs les fabriciens ayant très bien compris l'urgence de ses réparations ont sur le champ fait appeler un homme de l'art qui après avoir examiné et calculé le bois nécessaire et la main-d'œuvre a déclaré que la dépense des portes ferrées et posées s'élèvent à la somme de 100 Fr., que la dépense du marché-pied en bois mis en place s'élèverait à la somme de 45 Fr.

Aussitôt le conseil de fabrique à l'unanimité a voté la somme de 145 Fr. et a fait la commande à monsieur Peysson Joseph, menuisier à Meymans, a consenti à faire les portes en bois de noyer première qualité à huit panneaux pour les deux portes dont deux recouvertes doublées en bois de sapin ferrées avec deux barres à chaque porte ayant la longueur de la largeur de la porte boulonnée, posée ses frais moyennant la somme de 100 Fr.. De plus, la porte fixe fermera avec un crochet ou chien et une targette en haut ou un second crochet. En outre de ce premier travail monsieur Peysson fera le marchepied du maître hôtel tout à neuf y compris le premier escalier et la plainte autour de la base de l'autel le parquet du marchepied aura quatre panneaux et le tout en bois de chêne première qualité pour la somme de 45 Fr. qui seront donné au sieur Peysson avec les 100 Fr. pour les portes si tu le travail est reçu, les débris de l'ancienne porte seulement reste audit sieur Peysson».

Commentaire:

On saisit par ce genre de détails l'attention portée par les paroissiens à leur église.

1 octobre 1865

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique, 1 octobre 1865 :

« 1- pour fonts baptismaux et réparation au clocher, la somme de 50 Fr.

5- bénitier pour la petite porte latérale en marbre cinq francs. ».

Commentaire:

Ici, encore on saisit par ce genre de détails l'attention portée par les paroissiens à leur église.

1 septembre 1867

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique, 1 septembre 1867 :

« Restauration de la toiture de l'église de Meymans :

Dans un rapport présenté à messieurs les membres du conseil de fabrique, Monsieur le curé a fait observer que la toiture et la charpente de l'église était dans un très mauvais état et qu'elles avaient besoin d'une urgence et totale réparation, que d'après les renseignements pris auprès d'homme de l'art pour la conservation des murs et des plafonds de la nef, il serait plus avantageux de faire changer la forme de la toiture actuelle, de la faire recouvrir avec des tuiles plates accrochées mais que cela nécessitait une nouvelle charpente et élevait de suite la dépense de cette restauration au chiffre de 800 Fr.

Il a été observé en tant que majeure et extérieure cette réparation à la toiture de l'église incombaît légalement à la charge de la commune cela est vrai mais il a été répondu qu'après des informations prises auprès de l'administration municipale vu les charges onéreuses que la commune vient de s'imposer pour les routes à faire nous ne pourrions obtenir qu'une réparation partielle et provisoire aux frais de la commune ce qui ne remplirait pas le but que nous nous proposons.

Néanmoins à ajouter Monsieur le curé pour remplir un devoir de convenance et de justice nous avons adressé une supplique à Monsieur le maire de Beauregard en date du 13 août 1867 pour le prier de nous venir en aide et de nous faire voter une somme quelconque à cette fin.

Le conseil municipal dans sa séance séance 13 août 1867 a bien voulu répondre à notre humble demande par le vote d'une somme de 100 Fr. somme à la vérité relativement très minime et Monsieur le maire ayant approuvé notre projet nous a autorisé à changer la forme de la toiture actuelle de l'église et d'en reconstruire une autre recouverte en tuiles à crochet.

Monsieur le curé, entendu dans son rapport messieurs les fabriciens, ont reconnu l'urgence de cette réparation, l'utilité et l'avantage de changer la forme de la toiture actuelle soit pour la solidité soit pour la beauté et la durée de l'œuvre tout ont été d'avis de faire le plus promptement possible les démarches nécessaires à cette fin. [...]

Afin de changer la forme de la toiture actuelle de l'église ils sont autorisés à employer ou à vendre au profit de ladite fabrique le surplus de tuiles qui couvre actuellement le nef de l'église et à faire exécuter les travaux sous la surveillance et aux frais de la fabrique».

Commentaire:

La répétition, depuis une vingtaine d'années, des mêmes demandes peut témoigner d'un conflit avec la mairie ou plus sûrement d'une vision pour le moins contraire de ce qui peut apparaître comme ce qui peut apparaître urgent pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres.

1877

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 51V /72 ; « Pièces relatives aux trois paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans ; An XII-1816 ».

Mention:

Le rapport de la visite pastorale de 1877 stipule que à la question : « Le toit, le pavé, les murs sont-ils solides et garantis contre les eaux pluviales ? » ; il est répondu : « Tout est vieux et en mauvais état ».

A la même question, pour la même année (30 avril 1877), on a une autre réponse : « le toit est solide, les murs ne sont pas entièrement à l'abri des eaux pluviales, laissant à désirer pour la solidité ».

L'intégralité de la description de l'intérieur du bâtiment est faite avec les autels, les chapelles et autres.

Commentaire:

Succinct, le rapport témoigne d'une église en plutôt mauvais état mais dont le degré d'urgence quant aux réparations n'est pas évident n'est pas aussi évident que le laisse penser les autres archives.

20 avril 1879

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Lettre du conseil de fabrique au maire, 20 avril 1879 :

« Les membres du conseil de fabrique de l'église ont l'honneur de porter à votre connaissance que l'église de Meymans a besoin d'une réparation très urgente soit pour l'entretenir dans un état de solidité soit et plus encore pour l'assainissement intérieur de cette édifice.

Il s'agit du déblai à opérer autour de l'église dont le pavé intérieur est un soubassement considérable du terrain extérieur.

Avant de vous adresser notre demande, Monsieur le maire, les membres du conseil ont voulu se rendre compte aussi exactement que possible de l'importance du travail à effectuer et des dépenses approximatives que réclameraient cette réparation nous avons dû à cet effet consulter un homme de l'art pour le déblai et la crépi sur des murs et nous avons recueilli les données suivantes :

- 1- déblais 39 m³ de terre à lever,
 - 2- chaux pour crépissure des murs, 12 sacs,
 - 3- pour abaisser la porte latérale du midi et imposte vitrée,
 - 4- journée de maçon, 10 journées environ,
 - 5- pierres, sable et charroi d'hiver,
- Soit la somme de 81,85 Fr.

Si le travail nous avait paru moins important, monsieur le maire, et que l'insalubrité meurtrière de l'église n'est pas exigée ceci impérieusement une réparation prompte et complète, le conseil de fabrique aurait peut-être consenti à prendre à sa charge la dépense présumée de cette réparation. [...] Le conseil de fabrique pense que cette dépense incombe naturellement à la charge de la commune. [...]

Ils rappellent « la restauration de la toiture de l'église paroissiale de Meymans intégralement faite deux fois en 18 ans avec les fonds de la fabrique et une fois la toiture totale du presbytère. [...] Néanmoins, Monsieur le maire et messieurs les conseillers municipaux, si nous nous bornions aux déblais du terrain autour de l'église et au crépi sur des murs bruts et décharnés, l'œuvre serait incomplète ce ne serait que la moitié du travail nécessaire pour l'assainissement intérieur car il est à remarquer que le toit de l'église du côté du midi n'a point de passe pour la chute de l'eau pluviale et que le mur de ce côté présente un talus de 50 cm ce qui fait que l'eau tombe et coule sur le mur dans toute sa longueur et par la même détériore considérablement et entretien dans l'intérieur de l'église une fraîcheur humide perpétuelle, malsaine et meurtrière pour les personnes et les objets mobiliers.

Pour parer à ce double inconvénient si nuisible, il faut nécessairement faire placer un chenal en fer blanc lequel y compris la descente pour la conduite de l'eau aura une longueur de 20 m. »[...]

« Où les tableaux se se moisissent contre les murs le linge se pourrit sur les autels en peu de temps ». [...]

« Aujourd'hui messieurs cet inconvénient n'existe plus tout en respectant les pierres sépulcrales qui sont sur les tombes la terre du déblai sera déversée sur ce même cimetière et tous les ossements que l'on trouvera dans les fouilles seront respectueusement et scrupuleusement recueillis et déposés dans une fosse creusée à cette fin».

Commentaire:

Bien que prolixe, le rapport des travaux à effectuer ne représente qu'une faible somme, de petites réparations en fin de compte.

12 décembre 1884

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 51V /72 ; « Pièces relatives aux trois paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans ; An XII-1816 ». ».

Mention:

Lettre du préfet à l'archevêque, 12 décembre 1884 :

« Veuillez je vous prie me donner votre avis sur le legs fait par Monsieur Eymard pour réparation à l'église de Meymans. Je souhaite, monseigneur, qu'il vous fut possible de me renvoyer le dossier ci-joint dès que vous l'aurez examiné ».

Commentaire:

Le legs Eynard consiste en une donation effectuée par Auguste Eynard, ancien chef de bataillon d'infanterie légère, né à Romans aîné d'une famille possessionnée à Meymans et Romans. Resté sans postérité, il fait don, à sa mort, en 1854, au conseil de Fabrique et au Bureau de Bienfaisance pour les Pauvres de la paroisse, d'argent et de biens immobiliers inaliénable à la valeur locative importante pour l'entretien de l'église et deux écoles de sa paroisse. Elle traîna en longueur car une partie des ses héritiers se sentant dépossédée va attaquer les deux testaments. Le legs permettra ainsi de donner quelques moyens à ces institutions qui en feront usage pendant de longues années.

Ici, on ignore sur quelles questions la correspondance s'établit mais représente l'occasion, au détour d'une source, d'évoquer ce legs.

Avril 1902

Fonds d'archives:

Archives de la Fabrique de l'église de Meymans.

Mention:

Délibération du conseil de fabrique, Quasimodo 1902 (Pâques):

«Délibération pour la restauration et l'agrandissement de l'église de Meymans :

Le président expose à messieurs les fabriciens la nécessité urgente qu'il y a à restaurer et d'agrandir l'église. Messieurs les membres du conseil de fabrique convaincus de cette nécessité se rangent à son avis pour les motifs suivant :

- 1- l'état de vétusté et de délabrement où se trouve la fenêtre de l'église actuelle inspire des craintes sérieuses pour sa solidité,
- 2- elle est insuffisante pour contenir tous les fidèles qui les jours de fête surtout sont obligés en grand nombre de s'y tenir debout faute de place et quelques fois même de rester dehors,
- 3- il est impossible dans ces conditions d'y trouver une place spéciale pour les enfants des écoles,
- 4- toujours pour les mêmes raisons les cérémonies du culte ne peuvent s'y faire avec la dignité voulue,
- 5- la sacristie placée au nord est tellement humide que tous les linge, meubles et ustensiles se détériorent en peu de temps,
- 6- une simple réparation vu l'état de délabrement de la nef coûterait presque autant qu'une réfection partielle sans procurer aucun des avantages recherchés.

Le conseil afin de délibérer en pleine connaissance de cause au préalable pria un architecte de Valence, monsieur Perrot, de dresser les plans et devis. Monsieur l'architecte a pensé que pour éviter les frais trop grands qu'entraînerait une reconstruction totale, il convenait de conserver le chœur et le clocher bâti au-dessus ainsi que les deux petites chapelles latérales formant coquille, cette partie de l'église très ancienne en style roman non dépourvu de valeur au point de vue architectural est d'une solidité à toute épreuve. Seule la nef doit disparaître et faire place à du neuf dans le même style que la partie conservée.

Le devis estimatif dressé par Monsieur l'architecte s'élève à la somme de 26 500,50 Fr.

[...]

Nous disposons de la liste de la souscription lancée à cet effet.

Commentaire:

Face aux désordres architecturaux qui se posent depuis un demi-siècle, une des solutions proposée tend à montrer la nécessité d'un agrandissement qui résoudrait une partie des problèmes rencontrés. Il s'agit alors de reconstruire la nef de l'église.

1902-1909

Fonds d'archives:

Arch. Apt de la Drôme ; 2O 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « restauration et agrandissement de l'église de Meymans ; 1902-1907 ».

Mention:

Lettre du Maire au Préfet, 1er juin 1902 :

« Le maire dépose devant l'assemblée une délibération du conseil de fabrique de la section demandant la restauration de l'église paroissiale et un plan et devis de Monsieur l'abbé Perrot, s'élevant à la somme de 28 735 Fr., plus une souscription des habitants à la somme de 10 125 Fr. Pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une délibération par laquelle la commune s'imposerait pour une somme de 10 610 Fr. laquelle somme avec les 10 125 Fr. de souscription de la fabrique ferait un total de 20 735 Fr. et demande à l'Etat de lui venir en aide pour une somme de 8000 Fr. pour parvenir à équilibrer le montant du devis précité».

Lettre du Maire au Préfet, 8 juin 1902 :

« En réponse à la communication pour renseignements, j'ai l'honneur de vous exposer que : le conseil municipal étant régulièrement convoqué les membres présents ont pris part au débat qu'à susciter la présentation du projet de restauration de l'église paroissiale.

Messieurs les conseillers de Jaillans et le membre présent de Beauregard ont protesté contre le montant de la dépense et n'ont pas accepté le vote, ne voulant pas tenir compte de ce qu'on fait les conseillers municipaux de Meymans lorsqu'il s'est agit de l'acquisition et de la restauration des églises des deux autres sections. Les conseillers de Meymans étaient en quelque sorte droit de compter sur la reciprocité. Si la majorité a émis un avis favorable aux pièces du projet, voté en principe un emprunt et sollicité une subvention de l'État, rien est définitif tant que l'autorité supérieure ne s'est pas prononcée sur l'acceptation ou le refus du projet objet de la protestation».

Lettre du Maire au Préfet, 26 juin 1902 :

« J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le dossier du projet de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale de Meymans, comprenant plan, devis estimatif, devis descriptif, rapport sur l'état actuel, délibération du conseil de fabrique, souscription volontaire des habitants, deux expéditions de la délibération du conseil municipal approuvant les pièces et émettant le désir de contracter un emprunt et de solliciter le secours de l'État. À ses documents est joint le dossier de l'affaire des conseillers municipaux de Jaillans».

Note (brouillon probable, sans auteur) adressé au Préfet, 18 août 1902 :

« Monsieur le Préfet,

J'ai vu hier les conseillers municipaux démissionnaire de la section de Jaillans, commune de Beauregard, sans doute vous vous rappelez qu'ils protestent contre le vote du conseil municipal allouant à 6000 Fr. à la restauration de l'église de Meymans, alors que pour Beauregard et pour Jaillans, il n'avait été alloué que la moitié de cette somme pour les mêmes objets.

À mon avis il y aurait peut-être une entente possible si vous vouliez bien appeler tout le conseil de Beauregard à délibérer à nouveau».

Note (brouillon probable, sans auteur) adressée au Préfet, 31 octobre 1902 :

On apprend le vote de la commune d'une somme de 10 610 francs pour la construction d'une nouvelle église.

Lettre du préfet au conseiller général, 4 novembre 1902 :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la réclamation formulée par un certain nombre de conseillers municipaux de la commune de Beauregard au sujet du projet de restauration de l'église du hameau de Meymans.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet dont il s'agit ayant donné lieu à des observations de la part du conseil des bâtiments civils, je le renvoie par le même courrier à la municipalité pour être complété et soumis de nouveau au Conseil municipal».

Lettre du Maire au Préfet, 25 janvier 1903 :

« J'ai l'honneur de vous adresser complété, conformément à votre lettre du 6 novembre dernier et aux indications du rapport du conseil départemental des bâtiments civils, le dossier du projet de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale de Meymans en vous faisant remarquer que cet édifice se trouvant sur une éminence servant naguère de cimetière, il n'est pas possible de l'allonger davantage que le [...] comporte les plans attendus que l'exhaussement actuel du terrain surplombe de 5 m sur la rue qu'il faut de toute nécessité et élargir pour les besoins de la circulation. C'est en quelque sorte l'abaissement projeté du terrain qui fait paraître que la tour servant de clocher serait élevée d'un étage.

Le beffroi et la flèche, charpente recouverte en ardoise, sont en si mauvais état ainsi que les escaliers du clocher, que les dégâts sur les voûtes de l'abside et des concepts augmentent tous les jours et avec eux l'imminence du danger de la réparation que l'on ne peut entreprendre sans la restauration qui s'impose ainsi que le témoigne la souscription de plus de 10 000 Fr. des habitants de la section de Meymans».

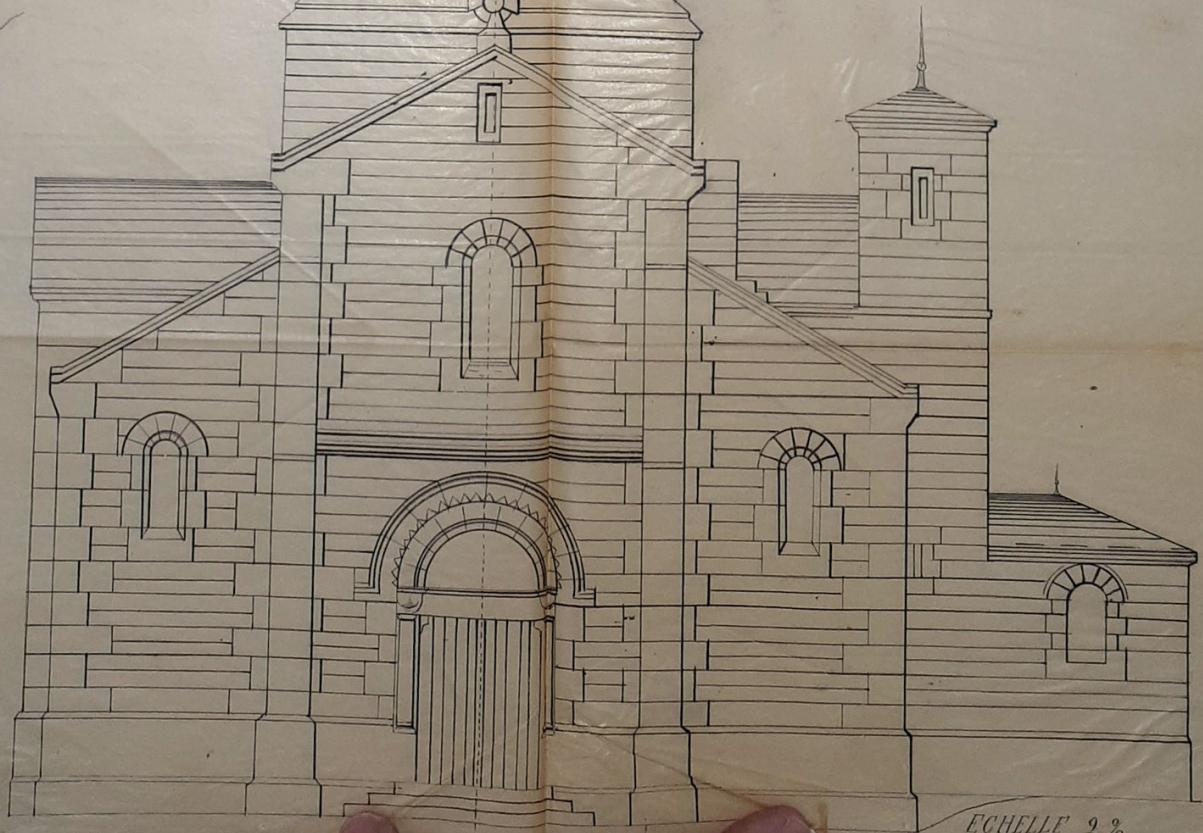
Lettre du Maire au Préfet, le 23 avril 1903 :

« Permettez-moi donc monsieur le Préfet de vous rappeler ce projet et de vous signaler que depuis quelques jours les grands vents que nous avons eu ont enlevé une partie de la toiture du clocher qui fait partie de ce qui doit être conservé et que l'on ne peut guère effectuer des réparations provisoires qui seront coûteuses et qui en définitive ne concorde pas avec le projet».

DEPARTEMENT DE
LA
DROME
COMMUNE DE
BEAUREGARD

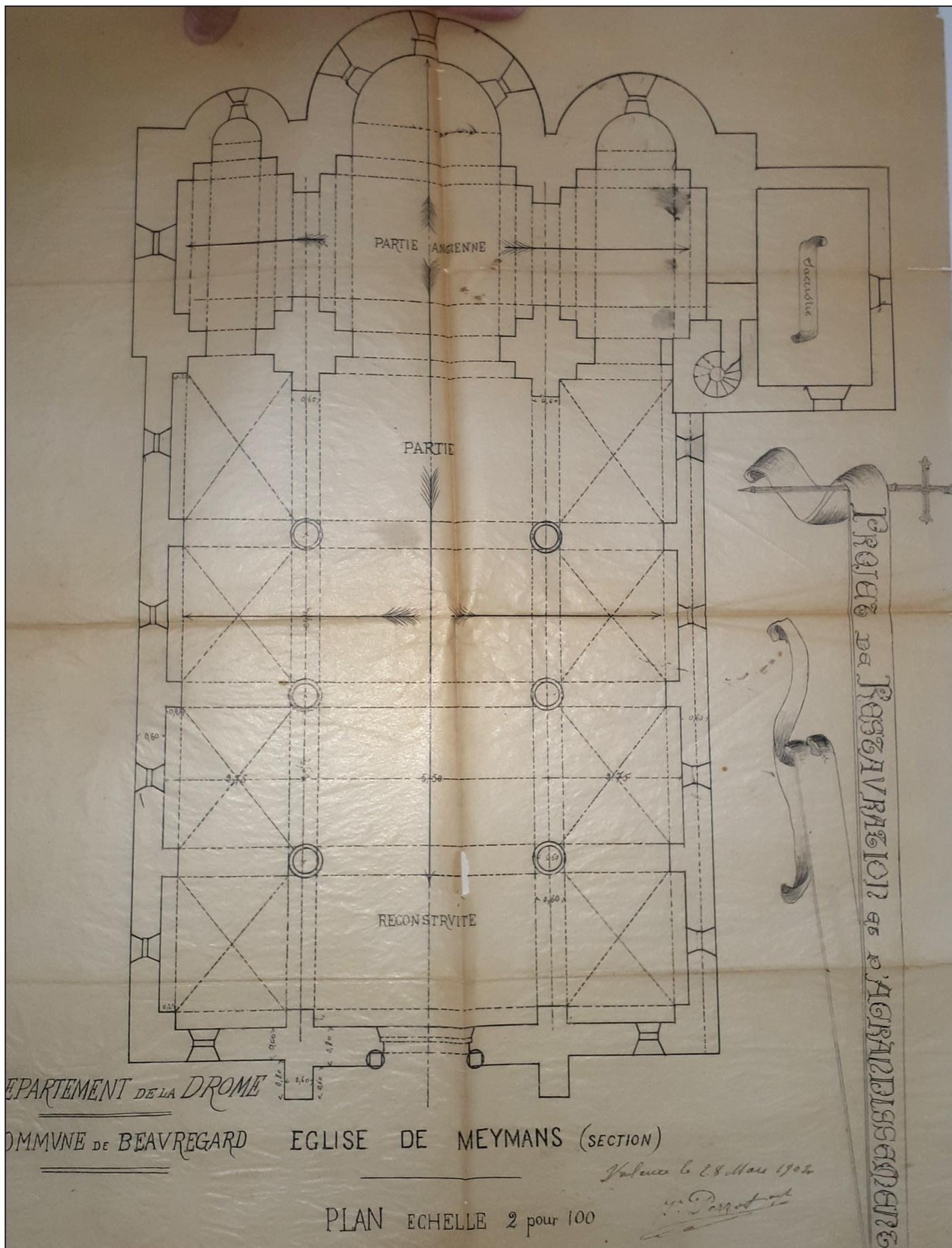
EGLISE DE
MEYMAN'S (DROME)
PROJET
DE
RESTAURATION

Valence le 29 Mars 1902



Projet concerant la façade ouest de l'église de Meymans.

Arch. Apt de la Drôme ; 20 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « restauration et agrandissement de l'église de Meymans ; 1902-1907 ».



Plan en masse du projet concernant l'agrandissement de l'église de Meymans.

Arch. Apt de la Drôme ; 20 83 «Eglise presbytère» ; Dossier «restauration et agrandissement de l'église de Meymans ; 1902-1907».

Lettre du Maire au conseiller général, 18 août 1904 :

« Le 7 mars 1903 a été transmis à la préfecture le dossier du projet rectifié de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale. Depuis ce temps, nous n'avons plus eu de nouvelles de ce dossier et nous pensons qu'il a fini par s'arrêter dans quelques cartons où il dort dans l'oubli. Aussi viens-je vous prie de vouloir bien vous intéresser à notre situation et nous informer quelle solution a reçu ce projet car les dégâts du beffroi de la flèche et d'une partie importante de ce monument s'aggravent de jour en jour et causent de sérieuses inquiétudes. Pourtant on ne peut entreprendre de réparation sans savoir la suite qui a été donné à notre projet ».

« Projet de restauration du clocher et des toitures de l'église de Meymans »

Avant mètre et détails estimatif :

- 1- maçonnerie en pierre de tufs
- 2- rejointoiments au mortier de ciment (parement extérieur du mur du clocher)
- 3- escalier intérieur du clocher (marche à rétablir)
- 4- couverture en ardoise (flèche du clocher)
- 5- recouvre à tranchée ouverte (toiture de l'église)
- 6- tuile creuse
- 7- chevron de toiture
- 8- plancher en sapin (les deux étages du clocher)
- 9- charpente en bois de chêne sans assemblage
- 10- persienne
- 11- zinc (arrêtier de la flèche du clocher, chêneaux, tuyau de descente et chenaux à remplacer)
- 12- peinture à trois couches
- 13- réparation à la première plate-forme du clocher».

Le projet nécessite une somme totale de 4 000 francs.

Extrait des délibération du conseil municipal. Objet : réfection du clocher.

« « Monsieur le Maire expose au conseil que le clocher la toiture de l'église présente un réel danger non seulement pour ceux qui pénètre dans cet édifice mais aussi pour les habitants qui sont appelés à circuler aux abords et pour les enfants de l'école de garçons dans la cour de récréation se trouve à proximité.

La toiture du clocher est dans un tel état que le vent porte fréquemment les ardoises ou autre matériau et les projette au loin ; la pluie pénètre par les ouvertures trop grandes du beffroi, a pourri certaines pièces de charpente à tel point qu'il devient dangereux de sonner les cloches ; les escaliers accédant au clocher sont à peu près complètement détruits et enfin la toiture de l'église présente de nombreuses gouttières qui endommagent les murs et les plafonds.

Monsieur le Maire fait connaître qu'en raison de l'urgence qu'il y a à remédier à cette situation il a fait dresser un projet par Monsieur Morel, architecte à Bourg-de-Péage, projet dans l'exécution doit entraîner une dépense totale de 4 000 Fr.

Projet approuvé. »

Extrait des délibération du conseil des bâtiments civil, séance du 29 juin 1907 :

« Le projet de restauration du clocher des toitures de l'église du village est convenablement étudié et ne donne lieu à aucune observation. L'estimation des travaux dans le total s'élève à 4 000 Fr. bien établi. Le conseil émet l'avis que ce projet est susceptible d'approbation.

Pour extrait conforme l'ingénieur en chef».

Département
de la Drôme

Commune de Beauregard

Arrondissement
de Valence

Projet de restauration du clocher et des toitures de l'église de Meymans

Quantité et détail estimatif

Arch. Apt de la Drôme ; 20 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « restauration et agrandissement de l'église de Meymans ; 1902-1907 » ; « Projet de restauration du clocher et des toitures de l'église de Meymans, avant mûtrier et détails estimatifs».

«Procès-verbal d'adjudication au rabais sur soumissions cachetées», 12 avril 1908 :
Tortel Louis l'emporte avec un rabais de 16%, soit 2 916,27 francs.

«Procès-verbal de réception provisoire», 20 juillet 1909.

Extrait du registre des délibération du conseil municipal de la commune de Beauregard, 30 août 1909.

Objet : restauration du clocher et de la toiture de l'église.

« Monsieur le Maire expose quand cours d'exécution de cette entreprise, il a été indispensable d'effectuer certains travaux supplémentaires, notamment le rejoignement des murs de l'église et la réfection de certaines parties de ces murs qui présentait un danger pour la sécurité publique mais que ces travaux n'ont nécessité aucun excédent de dépenses.

Le montant du projet s'élevant lui-même à 4000 Fr. la dépense occasionnée par les travaux supplémentaires dont il s'agit se trouve couverte par le rabais de l'adjudication et la somme à-valoir qui a été prévu».

Commentaire:

Le projet originel d'agrandissement se voit modifié suite à la dégradation du beffroi, endommagé par un très sérieux coup de vent. Les travaux semblent entrepris en 1908 et terminés en 1909 pour une somme très légèrement inférieure à 3 000 francs.

N° 73 du Conseil
Proc. n° 2

Commune de Beauregard

Restauration du clocher et des toitures de l'église du village de Meymans

Décompte général des travaux exécutés par le Sieur Tortel Louis entrepreneur à Beauregard, déclaré adjudicataire suivant procès-verbal en date du 12 Avril 1908, approuvé le 24 Avril 1908, par M. le Préfet

N° INDICATION DES OUVRAGES NOMBRE de Pièces DIMENSIONS QUANTITÉS PRIX PRODUITS

Longeur Largeur Epaisseur Partielles Totales

1	Maconnerie de pierre de taille de nef	13,70	20,00	1 003,20	
2	Rejoignements au mortier de ciment	513,00	2,25	1 154,34	
3	Escaliers intérieurs du clocher	33	3,80	125,40	
4	Maconnerie en matériaux de démolition	12,08	9,50	114,78	
5	Appliquations en ciment	29,54	6,00	177,24	
6	Conduits au mortier hydraulique	28,74	1,15	32,57	
7	Maconnerie de briques en grappier	5,15	5,00	25,75	
8	Voutes en briques	3,12	14,00	12,48	
9	Chape en ciment	2,77	3,50	10,39	
10	Conduits en ciment	1,65	2,50	4,12	
11	Recouvrement à tancher ouverte	230,35	0,50	115,16	
12	Touilles creuses	2 000	0,05	100,00	
13	Couverture en ardoises	83,14	6,00	498,84	
14	Zinc n° 14	35,25	8,00	282,00	
15	Crochets de service avec trefoufet et ardoises en plomb	12	4,75	57,00	
16	Poignets en zinc estampé	2	8,50	17,00	
17	Travaux divers de zincerie (croix, équerres, maçonnerie, tuiles)			61,40	
18	Terr. I - pierres aiguilles et pierrelettes	169,10	0,45	220,90	
19	Chapeaux de toiture	1 000,00	0,55	550,00	
20	Planchers en sapin	188,76	3,00	562,28	
					à Reporter
					4 149,10

N° INDICATION DES OUVRAGES NOMBRE de Pièces DIMENSIONS QUANTITÉS PRIX PRODUITS

Longeur Largeur Epaisseur Partielles Totales

					Report.
41	Plaques en bois de pin	0,76	180,00	28,80	
42	Plaques en bois de sapin	10,18	2,50	76,45	
43	Plaques en sapin	0,24	95,00	13,44	
44	Plaques en sapin	2,45	1,25	30,56	
45	Plaques de 0,03 mm zincées	4,99	2,00	9,98	
46	Boîte de menuiserie			1,00	
47	Plaques à 3 couches			33,86	
48	Plaques pour remplir de lits de menuiserie			0,50	
				11,50	
				6,50	
				2,00	
				6,00	
				2,50	
					4 149,10
					Total des travaux à l'entreprise
					à déduire le rabais de 16 %
					275,60
					Reste
					3 809,50
					Tauxmaires de l'architecte 5 %
					190,45
					Montant total de la dépense
					4 000,00
					Le présent décompte s'élève à la somme de quatre mille francs
					Compris les honoraires de l'architecte
					L'ordre pour l'architecte soumis à Bourg-de-Séage le 1^{er} Juillet 1909
					Accepté par l'entrepreneur
					S. Tortel
					Vu et approuvé conformément à la délibération
					du conseil municipal en date du 8 Avril 1909
					Valence, le 10 de Juillet 1909
					Le Maire
					Le Préfet
					Le Maire
					à Reporter

Arch. Apt de la Drôme ; 20 83 «Eglise presbytère» ; Dossier « restauration et agrandissement de l'église de Meymans ; 1902-1907 » ; «Procès-verbal de réception provisoire», 20 juillet 1909.

Eglise de Meymans. Étude historique : connaissance historique du site et mise en perspective.
Aymeric Lenne, Historien, « Chemin(s) d'Histoire ».

Mention:

Devis estimatif, 4 mai 1960 :

«Travaux de grosse réparation de la flèche du clocher de l'église».

Montant total de 15 640 francs.

Délibération du conseil municipal, 9 juin 1960 :

« Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux urgents à faire effectuer au clocher de l'église. En effet, depuis plusieurs années, la toiture est en mauvais état, des dégâts ont été constatés : les poutres soutenant les cloches ont dû être consolidées tout dernièrement.[...]

Il présente un devis qui s'élève à la somme de 15 640 Fr. ».

«Première situation des travaux de grosse réparation de la flèche du clocher de l'église», 17 novembre 1961 :

Montant total 19 968 francs.

Dès 1961, nous avons un nouvel avenant qui précise « l'exécution des travaux supplémentaires suivants :

A- remplacement de la charpente existante par une nouvelle charpente,

B- fournitures et pose de zinguerie (chenaux descente) supplémentaire,

C- fournitures et pose de crochet de service,

D- fournitures et pose d'une croix en fer forgé,

E- l'installation d'un paratonnerre avec mise à la terre.

L'ensemble de ses travaux s'évalue, d'après le devis de Monsieur Mottin, à la somme de 8 131 Fr».

«Mémoire technique des travaux de grosse réparation de la flèche du clocher de l'église», le 10 mars 1963 :

Somme totale de 23 771 francs.

Extrait du registre des délibération du conseil municipal, 7 novembre 1963 :

« Monsieur le Maire après avoir rappelé au conseil municipal les travaux effectués au clocher de Meymans par l'entreprise Mottin de Romans, travaux qui ont été faits dans de très bonnes conditions et dans le règlement du solde est toujours en attente faute par cette entreprise qui a pris la charge de constituer le dossier nécessaire à ce règlement, souligne que la même réparation est à faire à la toiture de l'église.

En effet les dernières pluies ont laissé apparaître des traces de gouttière un peu partout et une réparation urgente s'impose. Une visite a été faite avec les membres de la commission des travaux et l'entreprise Ruchon de Romans qui nous a présenté un devis descriptif et estimatif des travaux.

Il souligne que la couverture en creuse est complètement à remplacer par des tuiles mécaniques ce qui nécessite la dépose du volivage et du litelage ainsi que le remplacement d'une partie des chevrons.

Le montant du devis se résume comme suit :

- Maçonnerie 690 Fr.
 - Charpente et fourniture de tuiles 5 173 Fr.
 - Zinguerie 1 414 Francs
- soit un total de 7277 Fr».

Commentaire:

A nouveau, une cinquantaine d'années après des réparations d'importance, des travaux sont diligentés sur le clocher de l'église dont les détails sont précisés tant sur leur nature que leur prix, démontrant une nouvelle intervention d'ampleur.

CHARPENTE & COUVERTURE
Samuel MOTTIN
5 Rue Docq
ROMANS (Drôme)
Téléphone: 10-72

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Drôme

Commune de MEYMAN

Travaux de GROSSES REPARATIONS
de la FLECHE du CLOCHER de l'EGLISE

ECHAFFAUDAGE-CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE

DEVIS ESTIMATIF

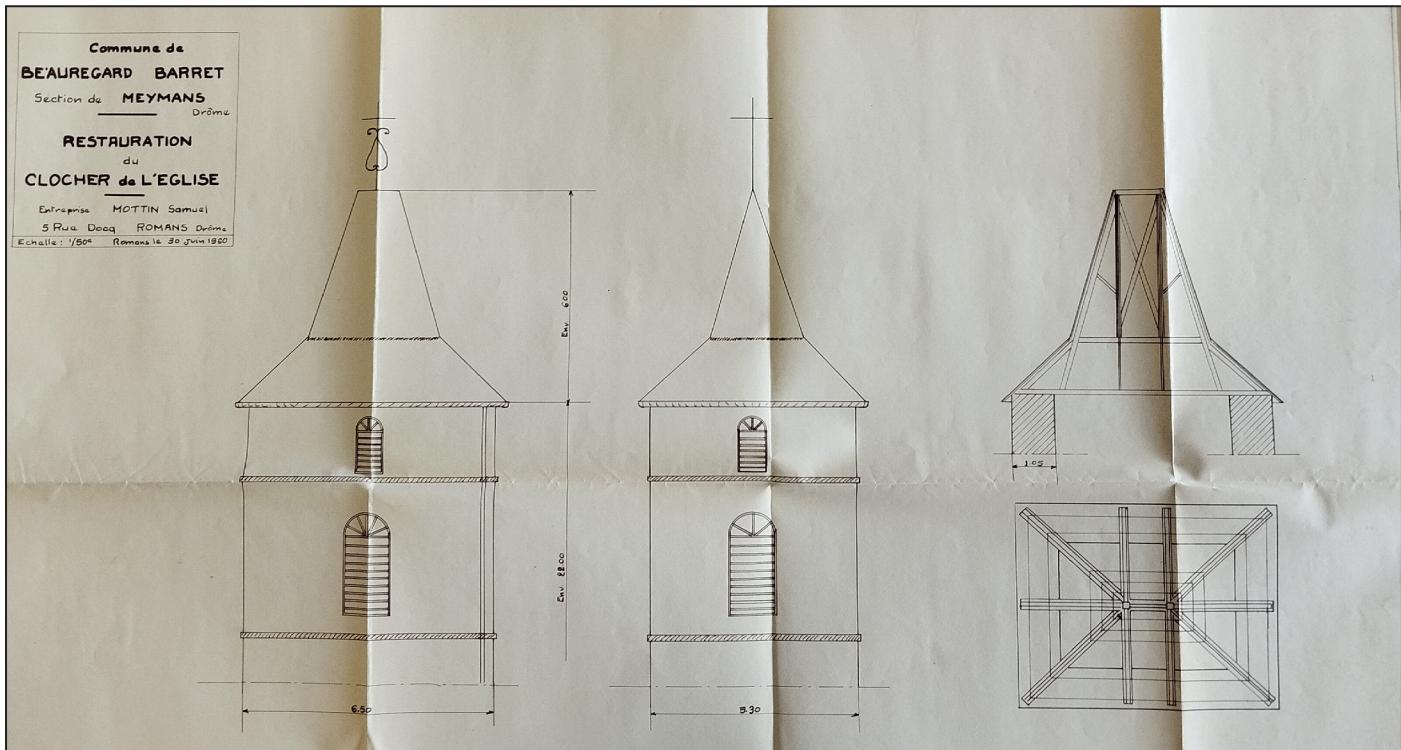
ROMANS le 4 Mai 1960

VU ET APPROUVE
Prefecture de la Drôme, le 1 Aout 1961
Pour le Préfet:
Le Chef de Division délégué.

établissement et démontage d'un échafaudage de 28M. Env. en pied avec plate forme d'accès et plate forme d'établissement d'un échafaudage de filche tous les 2M avec plinthes, garde-corps et tous dispositifs nécessaires à la sécurité, évalué après détail à	4.968,00
Dépose de la couverture existante	
Dépose du couvert M2 93,20 x 300	279,60
M2 93,20 x 200	186,40
Réparation de la charpente	
Evaluation approximative	600.00
Fourniture et pose de couvert M2 93,20 x 2.766	2.577,91
Fourniture et pose de Coyaux Simples d'arétiers Nb 48 x 5,44	261,12
Nb 4 x 10,88	43,52
Fourniture et pose de cheneaux Mli 25,00 x 16,44	411,00
Fourniture et pose de descente en zinc Mli 44,00 x 14,60	642,40
F. & P. de bague à boudin pour arrêt sur collier NB 22 x 1,50	33,00
F. & P. de collier à charnière Nb 22 x 2,30	50,60
F. & P. d'une bavette en plomb au faîte de 0,50 de devoeil.	70,00
F. & P. d'une faîtière en zinc Mli 1,40 x 24,00	33,60
Dépose et repose de la croix, réparation peinture Env.	13,50
Confection d'une lucarne vaut	146,00
Abergement de la lucarne, avec recouvrement en zinc	84,00
TOTAL Charpente zinguerie & divers	10.522,15
- Couverture en ardoise d'Angers Mle Monument Historique posées à clous et crochets	
M2 93,20 x 48,00	4.473,60
Coupe des ardoises sur arétiers Mli 28,40 x 9,40	266,96
Fourniture et pose de noquets zinc pour arétiers fermés Nb 210 x 1,80	378,00
Total Couverture	5.118,56
RECAPITULATION	
Echafaudage-Charpente-Zinguerie	10.522,15
Couverture	5.118,56
TOTAL DEVIS	15.640,71 NF

Devis estimatif, 4 mai 1960.

Arch. Apt de la Drôme ; 906 W 23, Dossier « Eglise réparations Meymans, 1961-1967 ».



Délibération du conseil municipal, 9 juin 1960.

Arch. Apt de la Drôme ; 906 W 23, Dossier « Eglise réparations Meymans, 1961-1967 ».

REPUBLIC FRANCAISE

Département de la Drôme

Commune de MEYMAN

Travaux de Grosses Réparations

de la Flèche du CLOCHER de l'EGLISE

CHARPENTE-CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGURIE

1ere SITUATION le 16 decembre 1961

Présentée par:

CHARPENTE ET COUVERTURE

Samuel MOTTIN

5, Rue Doct. S

ROMANS (Drôme)

Téléphone: 10-78

ROMANS le 17 Novembre

CHARPENTE-COUVERTURE

Montage d'un échafaudage en pied jusqu'à 30 M. de hauteur 30 M

- la couverture existante	M2	93,20	165,60	4.968,00
- couvert	M2	93,20	3,00	279,60
- couverture et pose de couvert	M2	93,20	2,00	186,40
- P. de coyaux	simples	Nb 48	27,66	2.577,91
	Arétiers	Nb 4	5,44	261,12
			10,88	43,52
- P. de cheneaux	M1i	25,00	16,44	411,00
- P. de descente en zinc	M1i	44,00	14,60	642,40
- pose et repose de la croix				135,00
- section d'une lucarne				146,00
- garnement de la lucarne avec recouvrement en zinc				84,00
- ouverture en ardoises d'Angers M.H. posées à clous et crochets	M2	93,20	48,00	4.473,60
- pose des ardoises sur arétiers	M1i	28,40	9,40	266,96
- garniture et pose de noquets zinc pour arétiers fermés	Nb 210		1,80	378,00
Total				14.853,51
R. G.	10%			1.485,51
Acompte demandé				13.367,46
A. du				13.367,46
Certifié sincère et véritable la présente situation arrêtée à la somme de: TRIZIE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT Nouveaux Francs				
CENTIMES.				
ROMANS le 17 Novembre 1961				
l'Entrepreneur:				
Signature				
CHARPENTE ET COUVERTURE				
Samuel MOTTIN				
5, Rue Doct. S				
ROMANS (Drôme)				

Première situation des travaux de grosse réparation de la flèche du clocher de l'église, 17 novembre 1961.

Arch. Apt de la Drôme ; 906 W 23, Dossier « Eglise réparations Meymans, 1961-1967 ».

REPUBLIC FRANCAISE

Département de la Drôme

Commune de MEYMAN

Travaux de Grosses Réparations

de la Flèche du CLOCHER de l'EGLISE

CHARPENTE-CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGURIE

M E M O I R E

Présentée par:

CHARPENTE ET COUVERTURE

Samuel MOTTIN

5, Rue Doct. S

ROMANS (Drôme)

Téléphone: 10-78

ROMANS le 10 Mars 1962

VU ET APPROUVE^é le 13 JANV 1962

Valence, le 13 JANV 1962

Pour le Président:

Le Chef de l'Etat délégué,

REPRÉSENTEUR DE LA DROME

CHARPENTE-COUVERTURE

- Etablissement d'un échafaudage de 30M de hauteur en pied avec plate-formes d'accès et plate forme d'établissement d'un échafaudage de flèche, avec plinthe, garde-corps et tous dispositifs nécessaires à la sécurité.

30,00 x 496,80 = 4.968,00 ✓

- Dépose de la couverture existante

descente, évacuation

M2 93,20 x 3,00 = 279,60 ✓

- Dépose du couvert, chevrons voliges et litesaux, descente évacuation

M2 93,20 x 2,00 = 186,40 ✓

- Dépose de la charpente descente évacuation des matériaux

M3 6.000 x 64,00 = 384,00 ✓

- Dérasement de la magonnerie descente évacuation des matériaux

M1i 21,00 x 4,00 = 84,00 ✓

- Fourniture et pose de charpente sapin traité par imprégnation au xylophène pour flèche

M3 4.860 x 1180,00 = 5.734,80 ✓

- Voligeage horizontal de la passe

M1i 21,00 x 6,75 = 141,75 ✓

- Garnissage en sous œuvre d'un parement de l'épaisseur des bois de charpente en moellons et briques

M1i 21,00 x 11,50 = 241,50 ✓

- Scellement des bois de charpente et calage

Nbs 16 x 3,70 = 59,20 ✓

- Fourniture et pose de fers de fixation de charpente aux murs du clocher

8 tirants x 7,300 = 58,400 x 4,80 = 280,32

- Fourniture et pose de couvert comprenant chevrons tous les 0,40 volige 20mm

M2 93,20 x 27,66 = 2.577,91 ✓

- Fourniture et pose de coyaux

simples Nbs 48 x 5,44 = 261,12 ✓

d'arétiers Nbs 4 x 10,88 = 43,52 ✓

- Imprégnation au xylophène du couvert

M2 93,20 x 1,30 = 121,16

- Couverture ardoises d'ANGERS Mle Monuments historiques posé à double chainage et crochet

M2 93,20 x 48,00 = 4.473,60 ✓

A Reporter . . . 19.836,88

«Mémoire technique des travaux de grosse réparation de la flèche du clocher de l'église», le 10 mars 1963.

Arch. Apt de la Drôme ; 906 W 23, Dossier « Eglise réparations Meymans, 1961-1967».

REPUBLIC FRANCAISE

Département de la Drôme

Travaux supplémentaires intervenus en cours d'exécution et suppléments quantitatifs après métro

Dépose de la charpente descente évacuation des matériaux N3 6.000 x 64,00 = 384,00

Dérasement de la mosaïnerie descente évacuation des matériaux N11 21,00 x 4,00 = 84,00

Fourniture et pose de charpente traitée pour imprégnation au xylophane pour flèche N3 4.560 x 1.180,00 = 5.734,80

Voligeage horizontal de la passe N11 21,00 x 6,75 = 141,75

Garnissage en sous œuvre d'un parment de l'épaisseur des bois de charpente en moellons et briques N11 21,00 x 11,50 = 241,50

Scellement des bois de charpente et calage Nbs 16 x 3,70 = 59,20

Fourniture et pose de ferrure de fixation de la charpente aux murs du clocher 8 Tirants 7,300 = Kgs 58,400 x 4,80 = 280,32

Imprégnation au xylophane du couvert N2 33,20 x 1,30 = 121,16

Coupe des ardoises aux arêtiers

Mémoire	32,00
Devis	29,40
	0,30
	x 9,40 = 33,84

Fourniture et pose de naquets zinc pour arêtiers fermés

Mémoire	80 x 4 = 320 Nbs
Devis	210
	Différence 110 x 1,80 = 198,00

Fourniture et pose d'une bavette en plomb pour raccord divers

Mémoire	Kgs 9,300 x 4,10 = 374,33
Devis	70,00
	Différence 304,33 = 304,33

Présentée par CHARPENTE ET COUVERTURE VU ET APPROUVE SAMUEL MOTTIN ROMANS le 10 Mars 1963

5, Rue Doeg, 5 Valence, le 13 JANV 1964 Pour le Prédet:
SAMUEL MOTTIN Le Chef de Diction délégué, ROMANS (Drôme)
Téléphone : 10-78

AVENANT N° 1

ROUNDS le 10 Mars 1963

Présentée par CHARPENTE ET COUVERTURE VU ET APPROUVE SAMUEL MOTTIN ROMANS le 10 Mars 1963

5, Rue Doeg, 5 Valence, le 13 JANV 1964 Pour le Prédet:
SAMUEL MOTTIN Le Chef de Diction délégué, ROMANS (Drôme)
Téléphone : 10-78

Travaux supplémentaires intervenus en cours d'exécution et suppléments quantitatifs après métro					
- - - - -					
Dépose de la charpente descente évacuation des matériaux N3 6.000 x 64,00 = 384,00					
Dérasement de la mosaïnerie descente évacuation des matériaux N11 21,00 x 4,00 = 84,00					
Fourniture et pose de charpente traitée pour imprégnation au xylophane pour flèche N3 4.560 x 1.180,00 = 5.734,80					
Voligeage horizontal de la passe N11 21,00 x 6,75 = 141,75					
Garnissage en sous œuvre d'un parment de l'épaisseur des bois de charpente en moellons et briques N11 21,00 x 11,50 = 241,50					
Scellement des bois de charpente et calage Nbs 16 x 3,70 = 59,20					
Fourniture et pose de ferrure de fixation de la charpente aux murs du clocher 8 Tirants 7,300 = Kgs 58,400 x 4,80 = 280,32					
Imprégnation au xylophane du couvert N2 33,20 x 1,30 = 121,16					
Coupe des ardoises aux arêtiers					
Mémoire 32,00					
Devis 29,40					
	0,30	x 9,40 = 33,84			
Fourniture et pose de naquets zinc pour arêtiers fermés					
Mémoire 80 x 4 = 320 Nbs					
Devis 210					
	Différence 110 x 1,80 = 198,00				
Fourniture et pose d'une bavette en plomb pour raccord divers					
Mémoire Kgs 9,300 x 4,10 = 374,33					
Devis 70,00					
	Différence 304,33 = 304,33				
A reporter : . . . 7.582,90					

Report 7.582,90					
Fourniture et pose de descente en zinc					
M11 22,50					
8 Coude 0,30 24,40					
	24,90	x 14,60 =		363,54	
Repose de descente conservées					
M11 11,00	x 4,50 =			49,50	
Fourniture et pose de bagues à boudin pour arrêts sur colliers					
Nbs 11 x 1,50 =				16,50	
Fourniture et pose de colliers à charnière					
Nbs 16 x 1,85 =				61,60	
Fourniture et pose de châtières zinc N°14					
Nbs 4 x 13,50 =				54,00	
Posse après dressage et peinture de crochets de services, compris ardoises plomb et tirefonds					
Nbs 6 x 14,00 =				84,00	
Fourniture et pose d'une croix en fer forgé compris peinture					
Mémoire 340,00					
Devis 135,00					
	Différence 205,00 =			205,00	
Fourniture et pose d'un épis en zinc embrassé de la croix					
Mémoire 260,00					
A déduire Devis 33,60					
	Différence 226,40 =			246,40	
Installation d'un paratonnerre avec pointe iridium, ruban cuivre, prise de terre					
Réparation du portic support des cloches					
	=			630,00	
Dépose et repose de la cloche					
En régie 13 H x 7,00 =				91,00	
Fourniture et pose de:					
1 Pièce CHENE N3 0,030 x 58,00 =				26,34	
4 Boulons 4 x 3,50 =				14,00	
4 " 4 x 0,95 =				3,80	
1 Plaque fer plat Kgs 3,600 x 3,00 =				10,80	
Percement de trous pour boulons					
M11 1,70 x 10,50 =				17,85	
TOTAL travaux supplémentaires 9457,23					
* / * / * /					

Arch. Apt de la Drôme ; 906 W 23, Dossier « Eglise réparations Meymans, 1961-1967 ».

1988-1995

Fonds d'archives:

Arch. Communal de Meymans, «Edifices, Biens publics; électrification de la cloche et plan ; 1998 ».

Mention:

Lettre d'état des lieux de l'entreprise Bodet, 23 juin 1988 :

« Le beffroi actuel sera remis en état par le charpentier du village. Il existe deux cloches. Pour l'électrification des cloches, nous remplaçons les brides de fixation des cloches ainsi que les deux battants. Les jougs existants en bois seront conservés».

Attestation du maire, 19 mai 1995 :

« Le maire de la commune certifie que l'entreprise ATS a effectué la pose d'un paratonnerre aux normes en vigueur sur le clocher de Beauregard Barret ainsi que de la zinguerie au clocher de Meymans ».

Commentaire:

Bien que modestes, ces deux interventions doivent être précisées dans notre chronique des réparations qui ont pu avoir lieu sur l'église.

1993-1997

Fonds d'archives:

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans, Dossier «Travaux (assainissement des murs, reprise étanchéité entre clocher et escalier, nettoyage crépi extérieur, reprise du toit des trois chapelles et de la sacristie, installation gargouille), 1993-1997».

Mention:

Lettre du maire aux entrepreneurs, 27 janvier 1993 :

« Suite à la visite effectuée par la commission des travaux à l'église de Meymans, le 18 janvier, élargie à deux membres du conseil Paroissial et à Mr Mattiolo, je vous informe que seront éventuellement réalisés en 1993 les travaux suivants :

- Maçonnerie : assainissement des murs par création d'un drain ; reprise de l'étanchéité entre le clocher et l'escalier ; nettoyage du crépi extérieur ; réouverture de 3 fenêtres sur les chapelles latérales.
- Charpente : reprise des toits des 3 chapelles et de la sacristie.
- Plomberie : installation de gargouille en cuivre ou tôle galvanisée vieillies».

Extrait du registre de délibérations du conseil municipal, 11 février 1993 :

« Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir divers travaux à l'extérieur et à l'intérieur de l'église de Meymans qui se détériore très rapidement. Monsieur le Maire rappelle que cette église de style roman, fait partie du patrimoine de la commune, doit être réparée dans les plus brefs délais et avec soin. Ces travaux se feront sur plusieurs années.

1°) Travaux prévus en 1993 :

a) Maçonnerie :

- assainissement des murs extérieurs par la création d'un drain autour de l'église .
- décrépir les murs extérieurs car l'humidité s'est installée sur les pierres et détériore de ce fait l'intérieur.
- rejoindre les pierres à la chaux.
- reprise de l'étanchéité entre le clocher et l'escalier sur le chemin de ronde.
- réouverture des 3 fenêtres sur les 3 tourelles.

b) Charpente et toiture des 3 tourelles et de la sacristie :

- dépose et évacuation des vieux matériaux.
- remplacement de la charpente de la sacristie et des 3 tourelles.
- pose de nouvelles tuiles.
- remplacement du toit de la porte d'entrée de l'église.

c) Travaux de zinguerie sur toiture :

- pose de cheneaux sur la sacristie.
- bavette toiture sacristie, choeur et côté clocher.
- noue toiture église.
- descente eaux pluviales de la noue.
- bec gargouille.

2°) Les travaux intérieurs seront prévus en 1994 et 1995 après assainissement total des murs ».

Nous disposons des devis concernant ces travaux, datants de décembre 1993 :

- devis de zinguerie sur toiture de l'église de Meymans du 7 décembre 1993.
- devis de travaux de charpente et couverture sur l'église de Meymans du 10 décembre 1993.
- devis de travaux de maçonnerie du 30 septembre 1993.

Lettre du Maire au président du conseil général du département de la Drôme, 30 septembre 1996 :

« Monsieur le Président,

Le 16 mai 1994, la commission permanente a bien voulu nous accorder une subvention pour les travaux de l'Eglise de Meymans. Nous n'avons, à ce jour, pas encore terminé les travaux de réfection. Une première tranche a été faite en acompte de subvention nous a été versé en juillet 94 et la seconde pour des raisons techniques, rejointement de la façade de l'église, ne sera réalisé qu'au printemps 97. En effet un délai de 2 à 3 ans était nécessaire après les travaux de drainage pour que les murs de molasse imbibés d'eau sèchent complètement ».

Commentaire:

A nouveau une campagne de travaux doit s'effectuer. Elle concerne l'humidité de certains murs et de l'intégralité de la couverture de l'église.

LE TOIT ET LES FAUCONNIES
26300 BOURG-DE-PÉAGE

Tél. 75.48.81.95

N° siren 321 267 114 - APE 453 F
Domiciliation Bancaire N° 088607400000
C.R.C.A. Bourg-de-Péage

Le 7 décembre 1993

FACTURE N° 82

POUR TRAVAUX DE ZINGUERIE SUR TOITURE DE L'ÉGLISE DE MEYMANNS.

Fourniture et pose de :

Sacristie

6 m de cheneaux cuivre	174,00	1044,00
1 ensemble accessoires		244,00
3,50 de descentes cuivre Ø 80	168,00	588,00
3 coudes		330,00

Église

Noue en zinc sur toiture coté sud		
12,50 X 0,50 = 6,25 M2	460,00	2875,00
Solin sur noue 12,50 m	43,00	837,50
Descente de la noue		
8 m Ø 100 cuivre + accessoires		2034,00
1 cuvette cuivre		310,00
1 bec gargouille (écoulement escalier)		150,00
Bavette zinc (pignon église) 3,46 M2	430,00	1487,80
Descente coté nord Ø 10 cuivre		1779,00

MONTANT H.T. ...
T.V.A. 19,6 % ...
MONTANT T.T.C.

Joël CHATELAN
MAÇONNERIE
MEYMANNS
26300 BOURG-DE-PÉAGE
Tél. 75.48.81.95
Fax 75.48.81.99

Travaux de drainage à l'église			
terrassement avec évacuation de terre			
et apport de pierre sèches	47,80 ml	627	29999,75
Béton lissé en cuvette	47,80 ml	170	8126
Tuyaux percés de Ø 100	47,80 ml	42,88	1529,60
Cailloux sur tuyaux	25 m3	230	5750
Bidim en surface	47,80 ml	47,80	855,62
MONTANT H.T.			
T.V.A 19,6%			
MONTANT T.T.C.			
Michel CHAMPEY			
MAÇONNERIE			
MEYMANNS			
26300 BOURG-DE-PÉAGE			
31056 2424 R.M. 26/2			

Devis de zinguerie sur toiture de l'église de Meymans du 7 décembre 1993.

Devis de travaux de maçonnerie du 30 septembre 1993.

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans, Dossier «Travaux (assainissement des murs, reprise étanchéité entre clocher et escalier, nettoyage crépi extérieur, reprise du toit des trois chapelles et de la sacristie, installation gargouille), 1993-1997».

COMMUNE DE BEAUREGARD BARET			
Tous travaux de la commune de Meymans			
Meymans, le 10 DECEMBRE 1993			
Travaux de charpente et couverture sur l'église de Meymans			
Travaux de charpente et couverture sur l'église de Meymans			
24m2	TRAVAUX DE CHARPENTE ET COUVERTURE SUR L'EGLISE DE MEYMANNS	178	1764
24m2	Dépose et évacuation des vieux matériaux sur abside et absidiole, scellement des nez de tuiles façon génoise	123	4200
54	Transept idem	220	5280
32mml	Scellement au mortier de chaux et tire jusqu'à façon ancienne	90	2880
15,50ml	Faitage et rives scellées sur double rangs	126	1953
21m2	Dépose et évacuation des vieux matériaux sur sacristie	42	882
21m2	Pose de charpente comprenant pannes, chevrons, voliges et liteaux, couverture en tuiles canal neuves en courant et tuiles anciennes en couvert	285	5985

MEYMANNS			
26300 BOURG-DE-PÉAGE			
75 48 81 67			
COMMUNE DE BEAUREGARD BARET			
26300 BEAUREGARD BARET			
Travaux de drainage à l'église Meymans, le 13 Décembre 1993			
Travaux de drainage à l'église Meymans, le 13 Décembre 1993			
FACTURE	Travaux de drainage à l'église Meymans, le 13 Décembre 1993		
terrassement avec évacuation de terre et apport de pierre sèches	47,80 ml	627	29999,75
Béton lissé en cuvette	47,80 ml	170	8126
Tuyaux percés de Ø 100	47,80 ml	42,88	1529,60
Cailloux sur tuyaux	25 m3	230	5750
Bidim en surface	47,80 ml	47,80	855,62
TOTAL H.T.			
T.V.A. 18,6 %			
TOTAL T.T.C.			
Michel CHAMPEY			
MAÇONNERIE			
MEYMANNS			
26300 BOURG-DE-PÉAGE			
31056 2424 R.M. 26/2			

Devis de travaux de charpente et couverture sur l'église de Meymans du 10 décembre 1993.

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans, Dossier «Travaux (assainissement des murs, reprise étanchéité entre clocher et escalier, nettoyage crépi extérieur, reprise du toit des trois chapelles et de la sacristie, installation gargouille), 1993-1997».

Eglise de Meymans. Étude historique : connaissance historique du site et mise en perspective.

Aymeric Lenne, Historien, « Chemin(s) d'Histoire ».

2010

Fonds d'archives:

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans, Dossier rapport de sondage des murs , 2010.

Mention:

Marie-Lys de Castelbac, Rapport de sondage des peintures murales, Eglise de Meymans, St Chamarand, 2010.

Nous citons ici les passages qui nous semblent les plus intéressants quant aux questionnements que nous pouvons avoir sur l'édifice et son cours historique.

«L'église de Meymans construite au XIIIème siècle a été fortifiée au XIVème siècle et garde malgré quelques transformations son allure originelle. L'intérieur a été remanié : voûte en berceau sur lattis et fenêtres agrandies ou supprimées.

Les sondages et l'étude stratigraphique des couches de peinture et d'enduit ont pour but de déceler la présence de décor, de tenter de définir des états peints historiques et d'en mesurer leur état de conservation .

Les sondages de la nef montrent un seul décor aujourd'hui cohérent, celui du soubassement et des encadrements gris, difficilement datable (XVIIème siècle?).

Sur les maçonneries du clocher, nous trouvons trois décors identifiables :

- un décor de faux appareil récent ocre jaune et rouge sur l'arc,
- un décor de soubassement gris et rouge sur fond blanc qui semble correspondre à celui de la nef, bien qu'il soit sur une couche stratigraphique différente,
- un décor polychrome ocre jaune, rouge et gris, bandeau et forme en losange dont la facture fait penser à la fin du XVème siècle.

Conclusion:

L'église Sainte-Anne recèle bien des éléments intéressants de peinture murale, qui nous permettent d'appréhender les différents états peints à travers le temps.

Essai chronologique:

- 1- Une période récente où l'ensemble de l'église est peinte en faux appareil de pierre.
- 2- Un badigeon gris.
- 3- L'ensemble de l'église est peint en faux appareil de pierre à l'exception de la voûte du chœur en bleu.
- 4- Une période de badigeon blanc où seuls les éléments d'architecture sont soulignés de fausses pierres rouge et jaune.
- 5- Un enduit général.
- 6- Un décor gris avec rehaut de rouge ponctuel (fin XVIIème ?) qui correspond dans le chœur à l'architecture en grisaille.
- 7- Un enduit général à grain fin.
- 8- Des éléments de décors retrouvés ponctuellement (bonne conservation sur les piles du clocher).

Propositions de présentation:

Abside du chœur : les dégagements réalisés dans le chœur ont mis en évidence un ensemble d'architecture en grisaille qui pourrait être mis au jour et restaurer. Il faudrait s'assurer qu'il n'y ait pas un décor plus ancien dans la partie haute de la voûte, non accessible dans le cadre de ces sondages.

Absidiole sud : mise au jour étendue du décor de verdure.

Croisée du transept : mise au jour des décors des faces internes en vis à vis des piles du clocher.
Sondages plus étendus pour documentation sur le côté nord-est.

Nef : Étendre les dégagements au moment des travaux de réfection des enduits pour mieux comprendre la répartition des zones peintes en gris, de façon à s'inspirer peut-être de cet état historique pour rebadigeonner l'ensemble».

2010

Fonds d'archives:

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans,
Etude Wagon.

Mention:

Eric Wagon, Projet de restauration de l'église Sainte Anne à Meymans, étude préalable, septembre 2010.

Nous citons ici les passages qui nous semblent les plus intéressants quant aux questionnements que nous pouvons avoir sur l'édifice et son cours historique.

«Présentation :

L'église Sainte-Anne construite au XIIIème et fortifiée au XIVème siècle a été remaniée au fil du temps tout en gardant des éléments architecturaux intéressants.

A l'intérieur, la peinture murale retrace les différentes interventions au fil du temps : les piliers du corps du clocher recèlent sur l'intrados des décors d'époque, l'abside du chœur possède elle aussi des décors représentant les différentes époques.

A l'extérieur, il reste le vestige d'un chemin de ronde, des baies ont été condamnées et le clocher surélevé.

Actions Prioritaires

Avant d'envisager des travaux de restauration intérieure, il convient d'éviter les dégradations : la couverture est à reprendre, on observe également des pénétrations d'eau sur la terrasse d'accès au clocher et les absides en contrebas de l'ancien cimetière sont abimées par les remontées capillaires.

Des reprises partielles de parement sont également à envisager.

I- travaux extérieurs :

1,1 couverture et zinguerie,
1,2 drain dans l'ancien cimetière,

1,3 reprise partielle de parement et consolidation,
1,4 terrasse du clocher,

II- travaux intérieurs :

2,1 restauration des décors,
2,2 enduit et badigeon,
2,3 réfection du sol,

III travaux complémentaires :
3,1 aménagement liturgique,
3,2 vitraux.

Le dallage actuel est hétérogène, chape ciment dans la nef, chape à la chaux dans le chœur avec quelques pierres, marches avec pierres abimées et de réemploi. [...] Il est envisageable qu'à l'origine la nef soit en pente ; c'est le cas des églises de Joassan et Saint Martin construites à la même époque.

Il serait intéressant de faire un sondage à l'entrée de la nef et au départ des marches du transept pour confirmer cette hypothèse ; il est tout à fait possible que l'accès au chœur comprennent 5 à 6 marches comme à Saint Martin et que la nef soit légèrement en pente».

Commentaire:

Les interventions préconisées concernent à nouveau la couverture de l'édifice n'empêchant pas les infiltrations d'eau qui détériorent les murs intérieurs, à reprendre nécessairement.

2023

Fonds d'archives:

Arch. Communal de Meymans, Edifices, église de Meymans,
Dossier Annequin.

Mention:

Dossier Annequin, Chantier Toiture/église, 2023.

Mémoire justificatif, réfection de la toiture de l'église de Meymans, St Blaise du Buis, 2023.

«Dossier des ouvrages en cours d'exécution :

Réfection de la toiture de l'église de Meymans :

1- La dépose de la couverture en tuiles mécaniques béton sur la totalité de la nef.

La dépose de la couverture en tuiles canales scellées sur la voûte du transept nord.

2- Support de couverture :

Sous couverture et contre latte pour vide d'air, totalité de la nef.

Reprise du chevonnage au droit du clocher.

Reprise du voligeage au droit des parties dégradées.

Préparation support couverture du transept nord et sud.

Pose de liteau pour tuile de courant à tenon et contre liteaux pour le maintien latéral des canaux.

Fonçure en lames bois gironnées pour les 3 absidioles.

3- Charpente :

Charpente antérieure (son état de conservation semble intéressant, la charpente actuelle ne perturbe pas sa conception.)

Charpente actuelle callée sur la charpente plus ancienne.

Vaux en planche de sapin pour maintien plafond en lattis actuelle (ces vaux en bois sont indépendants de l'ancienne charpente).

Principe de couvre-joint entaillé dans les chevrons. Les planches d'entrevois étaient posées bord à bord, sans rainure et languette, et clouées sur les chevrons. Elles laissaient ainsi toute une série de raccords visibles au niveau des entrevois que les charpentiers prenaient soin de cacher par des couvre joints.

Les couvre joints étaient entaillés dans les chevrons.

Commentaire historique : Extrait du livre charpentes méridionales :

On retrouve une conception de ferme semblable au repère visuel des 2 fermes de l'église de Meymans

L'auteur Emilien Bouticourt nomme cette conception de charpente de fermes a diaphragmes.

Il identifie cette conception sur la charpente de l'hôtel Eymeric à Valréas.

[...]

La réalisation des couvertures sur les trois absidioles ne peut se réaliser uniquement avec des tuiles canal traditionnelles comprenant couvert et courant, la forme conique peut être réalisée avec des tuiles dites gironnées de fabrication artisanale par une tuilerie spécialisée pour des travaux sur monument historique (tuilerie Blache). La couverture actuelle des absidioles n'est pas réalisée par des tuiles gironnées, les rangs des tuiles sont décalés, la ligne d'eau n'est pas respectée mais avec un scellement de tuiles sur les voûtes le principe a fonctionné.

Afin de réaliser une couverture plus respirante pour éviter les dégradations sur les décors intérieurs des voûtes, nous proposons de réaliser une charpente de type fonçure (de faible épaisseur) et de réaliser une couverture en tuiles gironnées avec des crochets de fixation pour chaque tuile, et un maintien latéral des tuiles par un contre liteaux.

[...]

La couverture a été réalisée avec une technique dite à pureaux brouillés afin de décaler les rangs de tuiles et éviter une lecture trop droite des lignes, notamment en diagonale. Cette technique mais en valeur ce type de couverture en tuile canal et confère un aspect ancien, chahuté, déformé. Cette conception ainsi que le panchage de tuiles avec différentes teintes nous a permis de réaliser une couverture en harmonie avec le bâti.»

Somme totale de 52 913,04 €.

Commentaire:

Par ce travail, une charpente ancienne a ainsi pu être découverte. Il s'agit d'une conception de charpente de fermes à diaphragmes, type d'ouvrage que l'on retrouve sur l'hôtel Eymeric à Valréas et qui date vraisemblablement du XVème siècle.